

D'autres sévices à la prison d'Abou Ghraïb sont divulgués

Page B 5



Greenpeace fait reculer Chirac

Page A 2

www.ledevoir.com

LE DEVOIR

Vol. XC VII N° 33

LE JEUDI 16 FÉVRIER 2006

87c + TAXES = 1\$

L'Université Laval s'associe à Sobeys

Création d'un supermarché-école sur le campus québécois

FABIEN DEGLISE

Après l'enseignement et la recherche, l'Université Laval aimerait bien se lancer dans... la distribution alimentaire. En effet, l'établissement planche en ce moment sur la création d'un «supermarché-école» en partenariat avec Sobeys Québec, qui chapeaute les enseignes IGA, a appris *Le Devoir*. Cette première nord-américaine suscite engouement, étonnement et questionnements dans la sphère universitaire.

Ce magasin, en apparence similaire à la centaine de supermarchés qui existent au Québec, doit servir de laboratoire «grandeur nature» aux professeurs et aux étudiants pour mieux comprendre les comportements des consommateurs et permettre du même coup à Sobeys «d'avancer», a reconnu le président de l'entreprise, Marc Poulin. En échange, l'université se prépare à

toucher deux millions de dollars pour la création d'une chaire d'étude en commerce de détail et en chaîne d'approvisionnement en alimentation. Cette chaire devra porter le nom du distributeur.

«En étant plus proches de la recherche appliquée, nous allons générer de nouvelles idées mais aussi

avoir une plus grande compréhension de l'évolution du monde alimentaire, a expliqué M. Poulin en entrevue au *Devoir* hier. Cela va nous aider à cheminer davantage.»

Piloté par la faculté des sciences de l'agriculture et de l'alimentation (FSAA), ce centre de formation et de recherche nouveau genre est sur les tables à dessin depuis près de trois ans dans les coulisses de la maison d'enseignement, où il évolue dans une relative discrétion. Invité à accorder son feu vert au projet hier en soirée, le conseil d'administration de l'université a toutefois préféré reporter sa décision, a indiqué un porte-parole, les membres ayant exigé des «informations complémentaires».

Selon un document interne transmis de façon anonyme au *Devoir*, le projet se résume à la construction d'un véritable magasin d'alimentation, comparable par sa taille, son fonctionnement et son accessibilité au

VOIR PAGE A 8: SOBEYS

Le gouvernement haïtien enquête sur les accusations de fraude

L'ONU exhorte les Haïtiens à la patience

Le gouvernement haïtien par intérim a créé hier une commission spéciale pour enquêter sur les allégations d'irrégularités graves lors du scrutin présidentiel de la semaine dernière, demandant au Conseil électoral provisoire (CEP) d'attendre encore avant d'en annoncer les résultats définitifs.

Port-au-Prince a vécu hier sa cinquième journée consécutive de manifestations

Le Conseil de sécurité des Nations unies, réuni hier à New York, a encouragé cette initiative, perçue comme un geste d'apaisement après les allégations de «fraudes massives ou d'erreurs grossières» faites par le candidat René Préval, crédité de 48,76 % des suffrages après le décompte d'un peu plus de 90 % des bulletins de vote, ce qui le place loin devant son plus proche adversaire, Lesly Manigat, mais reste insuffisant pour lui permettre de l'emporter au premier tour.

La commission d'enquête annoncée hier, alors que Port-au-Prince vivait sa cinquième journée consécutive

VOIR PAGE A 8: HAÏTI

INDEX

Annonces	B 4	Météo	B 4
Avis publics	B 3	Monde	B 5
Culture	B 8	Mots croisés	B 4
Décès	B 4	Politique	A 3
Économie	B 1	Sports	B 6
Éditorial	A 6	Sudoku	B 3
Idées	A 7	Télévision	B 7

Une première médaille québécoise



AGENCE FRANCE-PRESSE

ANOUK LEBLANC-BOUCHER a résisté à une manœuvre illégale de la Chinoise Tianyu Fu et a remporté hier la médaille de bronze en finale du 500 mètres dames en patinage de vitesse courte piste. Il s'agissait de la quatrième médaille du Canada aux Jeux de Turin et de la première remportée par une athlète du Québec. Nos informations en page B 6.

La Bourse de Montréal est prête à gérer Kyoto

L'institution n'attend que le signal d'Ottawa pour lancer en six mois un marché de crédits

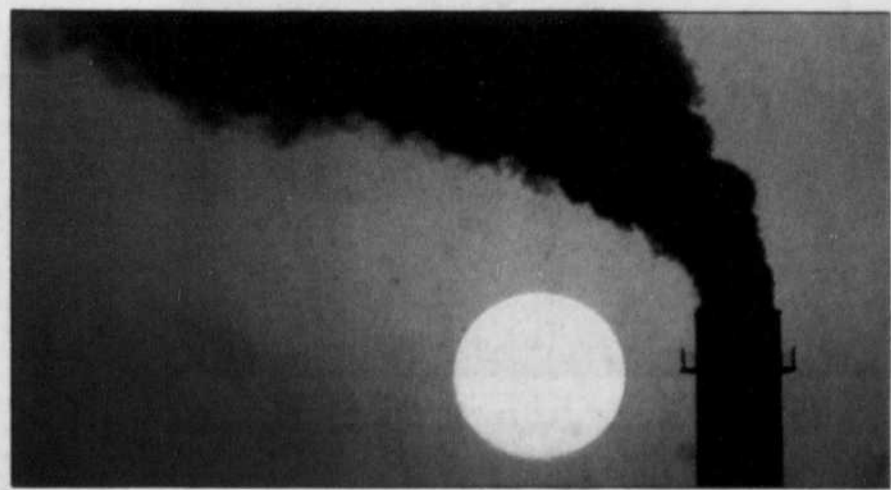
LOUIS-GILLES FRANCOEUR

Alors que les entreprises et les États américains passent à l'action dans le dossier des changements climatiques, la Bourse de Montréal affirme qu'elle sera prête «dès le deuxième semestre de 2006» à régir la négociation, la compensation et l'enregistrement des ventes de crédits d'émissions de gaz à effet de serre (GES) selon le modèle mis en place par ses deux partenaires, le Chica-

go Climate Exchange (CCX) et sa filiale européenne, l'EXC.

En somme, un an jour pour jour après l'entrée en vigueur du protocole de Kyoto, la Bourse de Montréal, qui se spécialise dans les produits dérivés, se prépare à devenir la plaque tournante du premier marché de crédits d'émissions au pays «si un ou plusieurs gouvernements donnent le signal de départ qui créera ce marché», a déclaré hier

VOIR PAGE A 8: KYOTO



REUTERS

Harper satisfait Charest

Le premier ministre conservateur a confirmé à son homologue le maintien de ses engagements électoraux

ROBERT DUTRISAC
ALEC CASTONGUAY

Le premier ministre Jean Charest est sorti encouragé d'une toute première rencontre avec Stephen Harper, signalant l'ouverture du premier ministre canadien à l'égard du rôle du Québec sur la scène internationale, la possibilité d'en arriver à une entente sur le financement des services de garde et même le respect par le gouvernement conservateur du protocole de Kyoto.

Au cours d'un point de presse à Québec, Jean Charest, tout juste revenu d'Ottawa, s'est réjoui du fait que M. Harper lui ait confirmé le maintien de ses engagements énoncés en campagne électorale. «Il a certainement réitéré sa volonté de régler le dossier du déséquilibre fiscal [et celui de] l'international. M. Harper n'a pas changé d'idée», a-t-il dit.

Les premiers ministres du Canada et du Québec se sont rencontrés en tête à tête hier, à l'occasion d'un dîner de travail au 24 Sussex qui a duré deux heures vingt minutes. Jean Charest est du coup devenu le tout premier dirigeant d'une province à rencontrer Stephen Harper depuis son élection le 23 janvier dernier.

À Ottawa, Stephen Harper a refusé de s'adresser aux médias pour expliquer l'avancement des dossiers avec le Québec, et ce, même s'il affirme en faire une priorité. Ce silence fut dénoncé avec force tant par le chef du Bloc québécois, Gilles Duceppe, que par le chef du Parti québécois, André Boisclair.



Stephen Harper



Jean Charest

VOIR PAGE A 8: HARPER

Grand ménage à Télé-Québec

La chaîne devra se départir du tiers de ses employés et confier toute sa production montréalaise au secteur privé

PAUL CAUCHON

Le gouvernement québécois impose à Télé-Québec un grand ménage: la chaîne devra se départir du tiers de ses employés, confier toute sa production montréalaise au secteur privé et cesser ses «activités secondaires ou périphériques», dont l'entretien de ses antennes, la gestion de ses studios montréalais et les services aux écoles.

À terme, les sommes ainsi dégagées, de l'ordre d'environ 10 millions, devront être réinvesties dans la programmation. Mais la ministre de la Culture et des Communications du Québec, Line Beauchamp, affirme que la subvention actuelle de Télé-Québec, de 57 millions, sera maintenue à son niveau actuel.

Pour Mme Beauchamp, il s'agit d'un «plan de modernisation. Ce n'est pas un exercice de restriction budgétaire». Un point de vue qui n'est pas du tout partagé par les organisations syndicales, alors que le Parti québécois parle de «privatisation déguisée».

En livrant hier ces nouvelles orientations, la ministre Beauchamp répondait au rapport du groupe de travail sur l'avenir de Télé-Québec, le rapport Bédard, qu'elle avait elle-même commandé en 2004 et qui préconisait de confier toute la production de Télé-Québec au secteur privé.

À l'époque, le gouvernement québécois avait entrepris une analyse en profondeur de tous les ministères



Line Beauchamp

VOIR PAGE A 8: MÉNAGE

• LES ACTUALITÉS •

Mulcair promet un plan de lutte contre les GES au printemps

ANTOINE ROBITAILLE

Québec — Le plan d'action de réduction des gaz à effet de serre (GES) du gouvernement du Québec sera déposé au printemps. C'est ce qu'a promis hier le ministre de l'Environnement, Thomas Mulcair, devant l'hôtel du Parlement, alors qu'il accueillait une trentaine de jeunes militants d'Enjeu (Environnement Jeunesse) qui venaient de parcourir environ 300 kilomètres à vélo.

«Le Québec va être un des premiers à respecter le protocole de Kyoto», a garanti le ministre en recevant une pétition, remise par les cyclistes et signée par 1086 jeunes préoccupés par les changements climatiques.

C'était hier la veille du premier anniversaire de l'entrée en vigueur du protocole de Kyoto. Un sondage Equiterre-Greenpeace-Léger Marketing révélait que 89 % des Québécois appuient ses objectifs, soit une réduction de 6 % des émissions de GES sous le niveau de 1990 d'ici 2008 à 2012. Le ministre Mulcair a rappelé qu'au Canada, les Québécois sont ceux qui produisent le moins de GES, soit moitié moins que les autres Canadiens. Il a aussi souligné qu'il avait refusé de signer une entente de 328 millions de dollars avec le gouvernement fédéral précédent dans ce dossier parce que celle-ci aurait permis une intrusion d'Ottawa dans les champs de compétence du Québec.

Lui qui s'était querellé publi-



Thomas Mulcair

quement avec le ministre libéral Stéphane Dion à ce sujet s'est montré optimiste quant à ses futurs rapports avec sa nouvelle homologe fédérale, la conservatrice Rona Ambrose. M. Mulcair a indiqué que les deux bureaux ministériels avaient échangé au moins trois coups de fil mais qu'ils n'avaient pas encore pu échanger. «Je parlerai prochainement à ma nouvelle collègue. Je suis confiant de la convaincre de respecter le protocole. C'est le dossier le plus important de notre époque», a déclaré le ministre.

Le fait que Mme Ambrose vienne de l'Alberta et qu'elle ait participé, lorsqu'elle travaillait dans la fonction publique de cette provin-

ce, à définir une position anti-Kyoto n'inquiète pas le ministre. «Elle défendait alors les intérêts de sa province», a-t-il expliqué, soulignant que le parti de Stephen Harper ne s'était pas formellement déclaré contre Kyoto pendant la dernière campagne électorale. Selon M. Mulcair, c'est plutôt une bonne chose que la nouvelle ministre soit originaire de la terre de Ralph Klein. Il n'y a rien de mieux que quelqu'un qui «vient du coin» pour convaincre les Albertains d'appuyer Kyoto, a-t-il fait valoir.

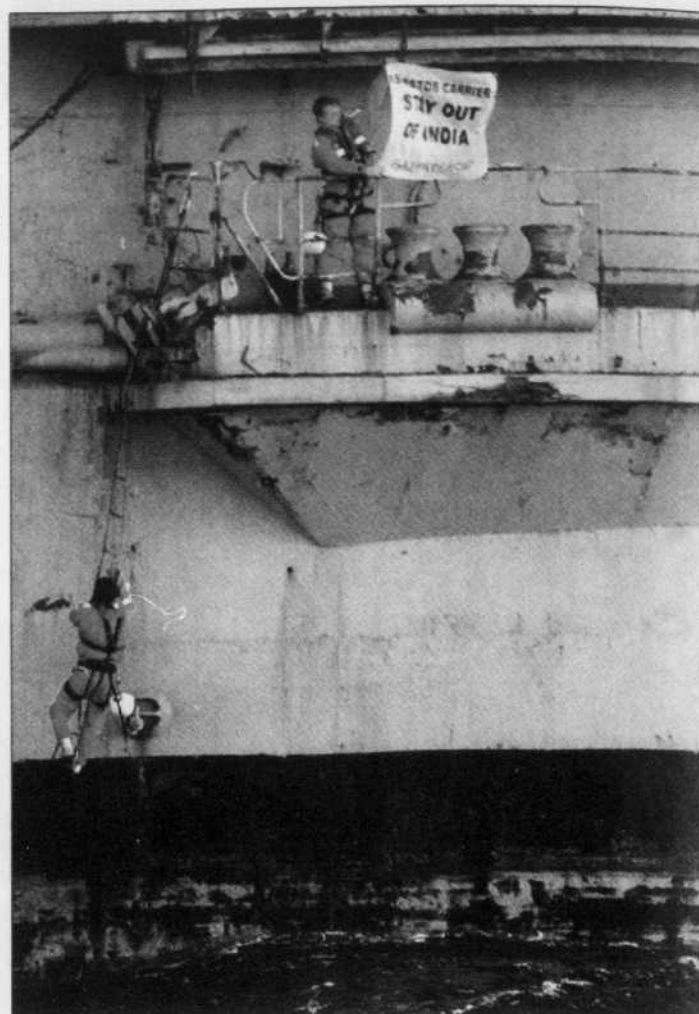
Autre signe encourageant, selon M. Mulcair: Mme Ambrose a choisi un ancien libéral québécois, Daniel P. Bernier, comme chef de cabinet. M Bernier était

jusqu'alors directeur du cabinet de la ministre du Tourisme, Françoise Gauthier. Au reste, M. Mulcair a refusé de condamner un autre ministre conservateur, Monte Solberg, qui avait pourfendu Kyoto sur son site Internet. M. Mulcair a souligné que les écrits en question remontaient à une période antérieure aux dernières élections. «Apparemment, M. Solberg a changé d'idée là-dessus», a fait valoir M. Mulcair.

Pour le porte-parole de l'opposition péquiste, Stephan Tremblay, il est «inacceptable que le Québec n'ait aucun plan d'action depuis trois ans». Il s'est inquiété des positions anti-Kyoto du nouveau gouvernement conservateur, se demandant comment le ministre Mulcair pourra négocier «dans ce nouveau contexte, qui semble encore moins propice à une entente que le précédent».

Chez Greenpeace, on s'est montré très sceptique à l'endroit de la promesse du ministre québécois. «Ça fait plus d'un an qu'il promet un plan. Je vais le croire quand je vais le voir», a commenté le porte-parole Steven Guibault, qui a souligné qu'avant les Fêtes, M. Mulcair disait qu'il n'y aurait pas de plan de réduction des GES sans entente avec le fédéral. «Pendant ce temps, on multiplie les constructions de routes: la 25, la 35, le prolongement de la 50, l'élargissement de la 175», a déploré M. Guibault.

Le Devoir



DAVID SIMS GREENPEACE

Des activistes de Greenpeace avaient réussi à aborder le porte-avions Clemenceau en janvier dernier.

Greenpeace fait reculer Chirac

La France rapatrie le Clemenceau

CHRISTIAN RIOUX

Paris — L'organisation écologiste Greenpeace vient de remporter une victoire décisive sur le gouvernement français, qui a décidé de rapatrier le porte-avions Clemenceau, immobilisé depuis plusieurs jours au large de l'Inde, où il devait être désamianté puis démantelé. A quelques jours d'une visite officielle dans ce pays, le président Jacques Chirac a décidé de ramener le navire et de «faire effectuer une contre-expertise pour établir de manière incontestable les quantités d'amiante et d'autres substances encore présentes».

Depuis des mois, les écologistes accusent le gouvernement français de mentir au sujet des quantités de déchets toxiques que transporte cet ancien fleuron de la marine française. Le navire prendra la direction de Brest et passera par le cap de Bonne-Espérance. L'opération coûtera 1,4 million de dollars.

Mais la ministre de la Défense, Michèle Alliot-Marie, ne s'avoue pas battue pour autant. Elle continue de penser que le désamiantage en Inde demeure la meilleure solution. «A partir du cadre du Clemenceau, nous voulions créer une filière propre pour ce type d'opération», a-t-elle déclaré tout en rappelant que la France avait établi «un vrai partenariat avec une grande nation industrielle, l'Inde». La ministre a soutenu que la France était prête à transférer les techniques nécessaires pour assurer la sécurité des ouvriers indiens.

La ministre a interpellé directement les écologistes: «Quelle organisation écologique sincère oserait prétendre aujourd'hui que laisser le Clemenceau dériver dans un port français aurait été une solution plus courageuse ou responsable?» Le communiqué de la présidence précise par ailleurs que l'Europe ne dispose pas des installations nécessaires au démantèlement de navires de cette importance.

La victoire de Greenpeace vient couronner quatre années de chassé-croisé entre les écologistes et le gouvernement. Plus tôt dans la journée, la plus haute juridiction administrative française, le Conseil d'Etat, avait ordonné la suspension du transfert et mis en doute les évaluations du gouvernement. Celui-ci a toujours prétendu que le navire ne transportait que 45 tonnes de déchets toxiques alors que certains experts parlent de 400 tonnes et plus.

«C'est une victoire du droit parce que la France a finalement décidé de respecter le droit européen et la convention de Bâle, qui interdisent le transfert de déchets dangereux du Nord vers le Sud», a déclaré au Devoir le président de Greenpeace-France, Pascal Husting. Selon lui, Jacques Chirac a «évidemment tenu compte du fait qu'il allait visiter un pays sans y être le bienvenu», a-t-il dit. À quatre jours de la visite officielle du président français en Inde, plusieurs syndicats indiens se disaient prêts à manifester.

Depuis quelques jours, la saga est en train de virer à la «fzre», a déclaré un journaliste de la chaîne de radio RTL. Le 3 février, des exper-

tises commandées par les écologistes avaient laissé supposer la présence de 500 à 1000 tonnes d'amiante à bord au lieu des 45 tonnes déclarées. La Commission européenne a ensuite remis en question la légalité du transfert du Clemenceau en Inde. Une pétition d'une centaine de personnalités a réclamé son retour. Enfin, la ministre de la Défense a finalement reconnu un «problème de traçabilité» depuis que personne ne trouve plus trace des quelques dizaines de tonnes d'amiante censées avoir été retirées du navire à Toulon.

«Le feuilleton du Clemenceau dure depuis 2002», rappelle Pascal Husting. Mis au rancart après 36 ans de service, le navire a d'abord été désarmé puis vendu à la société espagnole Gijonense. En 2003, le navire a pris la direction de l'Espagne quand on a découvert qu'il était détourné vers la Turquie. Les responsables français ont résilié le contrat qui stipulait que le désamiantage devait être réalisé dans un pays de l'Union européenne. La société allemande Eckhardt Marine a proposé de prendre la relève au Pirée, mais la Grèce a refusé. Le Clemenceau s'est donc retrouvé à Toulon, où il a été partiellement désamianté en 2004 avant son départ pour l'Inde.

Les associations écologistes dénoncent une opération cosmétique. «Sur les 500 tonnes à bord, ils n'en ont enlevé que 70 tonnes», dit Pascal Husting. Selon Greenpeace, le navire contiendrait aussi des PCB, une substance cancérigène. Le ministère de la Défense n'a fourni aucun rapport précis, mais une «enquête administrative» est en cours.

Depuis le début de cette polémique, personne n'a malheureusement pu monter à bord du Clemenceau pour dresser un état des lieux. Après avoir croisé les données, l'ingénieur Paul Röder, engagé par Greenpeace, soupçonne qu'il reste à bord environ 400 tonnes d'amiante. «C'est un coup dur pour l'industrie», a déclaré à l'AFP Girish Luthra, président de Gujarat Environmental Protection and Infrastructure, qui devait désamianter le navire. La décision pourrait priver de travail entre 300 et 400 travailleurs du chantier d'Alang, dans l'Etat du Gujarat. La région comptait sur le Clemenceau pour décrocher d'autres contrats. Selon Girish Luthra, cette activité aurait pu donner du travail à 10 000 personnes au cours des prochaines années.

Ce n'est pas l'opinion de Greenpeace. «Le cas du Clemenceau doit devenir un cas d'école qui devrait finalement améliorer de façon significative les conditions de travail des travailleurs démunis des chantiers en Asie», croit Pascal Husting, qui rappelle que les syndicats indiens s'étaient opposés à l'arrivée du Clemenceau.

Coincidence, sur les côtes de la Malaisie, un autre ancien navire français, le SS France (devenu le SS Norway), attend lui aussi d'être décontaminé avant d'être envoyé à la casse.

Correspondant du Devoir à Paris



Qu'il fait bon vivre dans une maison avec le câble.

Trio Vidéotron
À partir de

69⁹⁵\$
/mois*

- TÉLÉPHONIE PAR CÂBLE
Interurbains illimités gratuits entre abonnés de la téléphonie par câble
- INTERNET INTERMÉDIAIRE
Le plus rapide de sa catégorie
Meilleur rapport vitesse-prix sur le marché
- ILLICO TÉLÉ NUMÉRIQUE
Choix de plus de 310 canaux 100 % numériques
Accès exclusif à la vidéo sur demande

VIDÉOTRON

© QUEBECOR MEDIA

Abonnez-vous dès aujourd'hui!
(514) 281-1711 1 88-VIDÉOTRON
videotron.com/trio

Le pouvoir infini du câble

* Cette offre s'adresse aux clients résidentiels abonnés ou qui s'abonnent à l'illco télé numérique, à Internet Intermédiaire et à la téléphonie par câble de Vidéotron et est conditionnelle à un engagement de 12 mois aux trois services. Lors de l'abonnement à la télé numérique uniquement, l'installation est gratuite avec un engagement de 12 mois (minimum forfait Télénum). Les offres promotionnelles en cours sont applicables. D'autres combinaisons duo et trio sont également offertes. Équipement en sus. L'engagement est non transférable. Des pénalités s'appliquent en cas de bris d'engagement. Là où la technologie le permet, l'offre, les services et conditions sont modifiables sans préavis. Taxes en sus. Certaines conditions s'appliquent.

POLITIQUE



Propositions de Philippe Couillard pour le système de santé

Une opération cosmétique, selon Mario Dumont

L'ADQ refuse de suivre le ministre de la Santé, qui s'inspire du rapport Ménard



Michel David

Un jeu dangereux

Loto-Québec semble faire une crise de vertus ces jours-ci. Après avoir pris soudainement conscience de l'acuité du problème de l'emploi à Pointe-Saint-Charles, voilà que la société d'État annonce une nouvelle série de mesures visant à prévenir le jeu pathologique.

Bien entendu, tout cela était prévu depuis longtemps. Il ne faudrait surtout pas y voir un lien avec le projet de déménagement du casino, assure son p.-d.g., Alain Cousineau. Voyons, qui pourrait imaginer une chose pareille?

M. Cousineau, qui a un accès direct au bureau du premier ministre Charest, est certainement mieux informé que quiconque de l'état du dossier et ce qu'il perçoit ne le rassure peut-être pas autant qu'il le souhaiterait.

M. Charest ne demande sûrement pas mieux que de donner le feu vert à un projet dont les avantages financiers sont évidents pour le gouvernement, d'autant plus qu'il a déjà déçu bien des gens dans la communauté des affaires en s'inclinant devant l'opposition à la création d'une technopole de la santé à Outremont. Les perspectives de développement au bassin Peel ont également de quoi en faire saliver plusieurs.

Le problème est que le premier ministre est si impopulaire qu'il n'est plus en mesure de porter lui-même le moindre projet. Après le Suroit, l'affaire des subventions aux écoles juives et les tribulations du CHUM, la population a perdu confiance dans son jugement. Lui-même doit d'ailleurs commencer à en douter, sans parler de ses députés.

Il compte sur le rapport que Guy Coulombe présentera à la fin de mars pour lui fournir les arguments nécessaires, comme il avait compté sur celui de ses deux «experts», Guy Saint-Pierre et Armand Couture, dans le cas du CHUM. Même si le rapport de M. Coulombe était aussi positif, le gouvernement devra prendre une décision qui comporte un risque politique certain.

♦ ♦ ♦

Pour des raisons d'ordre moral qui s'apparentaient à celles qu'invoquent aujourd'hui les opposants au déménagement du casino de l'île Notre-Dame, Robert Bourassa avait tergiversé pendant deux longues années avant de se résoudre à en autoriser l'ouverture en 1992. Dix ans plus tôt, le gouvernement de René Lévesque y avait carrément renoncé.

Après avoir imposé une loi spéciale pour mettre un terme aux négociations dans le secteur public, en même temps qu'une réforme controversée des services de garde, M. Charest s'était bien promis de montrer patte blanche d'ici la fin de son mandat. A dix-huit ou vingt-quatre mois des élections, est-il bien avisé pour un gouvernement dont le taux d'insatisfaction dépasse 60 % de se lancer dans une aventure aussi hasardeuse?

On s'apprête à entrer dans la période où le PLQ a l'habitude de redécouvrir sa «mission sociale». En juin 1998, Jean Charest avait accueilli avec ravissement le rapport sur la pauvreté qu'avait produit un comité présidé par Claude Ryan. À l'automne 2002, le même M. Ryan avait écrit à sa demande un essai sur les «valeurs libérales», que M. Charest avait également encensé. Comme l'a déjà dit le premier ministre, la «compassion» devient le «cheval de bataille» des libéraux en période électorale.

C'est précisément au nom de cette compassion que la députée libérale de Saint-Henri-Sainte-Anne, Nicole Loiselle, s'oppose au déménagement du casino dans un secteur où réside une population particulièrement vulnérable. Mme Loiselle n'est pas du genre à organiser une fronde contre son gouvernement, mais elle n'est pas la seule membre du caucus à trouver que le jeu pourrait devenir dangereux pour les libéraux.

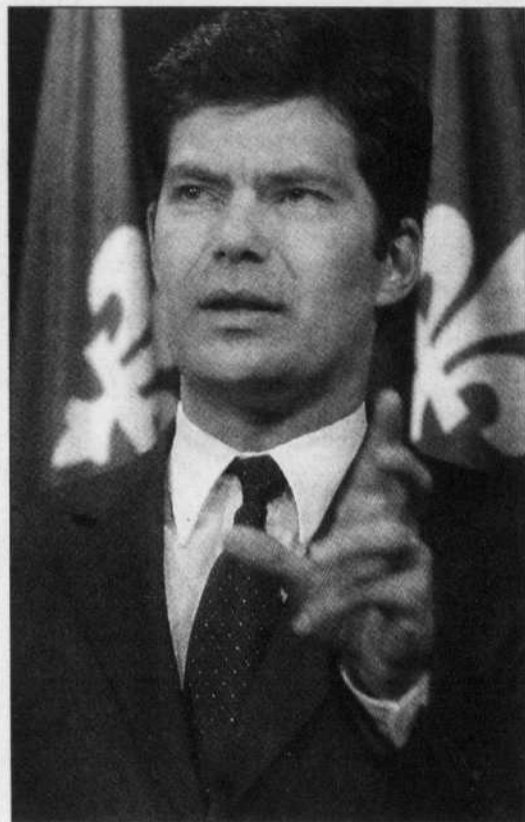
♦ ♦ ♦

Encore une fois, Philippe Couillard risque de se retrouver dans une situation délicate. Le ministre de la Santé accorde toujours une grande importance aux avis de la Direction de la santé publique, qui doit présenter la semaine prochaine une évaluation de l'impact d'un casino sur le jeu pathologique, qui ne serait pas aussi optimiste que la récente étude réalisée par le professeur Robert La-douceur de l'Université Laval.

On ne peut jamais prévoir avec certitude la réaction de l'opinion publique. Pratiquement personne n'avait anticipé l'ampleur du tollé soulevé par le projet de centrale thermique du Suroit. Le déménagement du casino pourrait bien devenir le nouveau symbole de l'abdication du gouvernement devant ses responsabilités sociales.

Hier, ma collègue Kathleen Lévesque rapportait que Loto-Québec et ses partenaires souhaitaient être exemptés de taxes municipales qui pourraient totaliser 65 millions par année. Voilà une bien étrange requête. «Nos partenaires hôteliers sont préoccupés par le niveau d'imposition», a expliqué M. Cousineau. Au nom de quel principe un hôtel de luxe ou une salle de spectacles devraient-ils bénéficier d'avantages fiscaux?

mdavid@ledevoir.com



Mario Dumont

JACQUES NADEAU LE DEVOIR

ROBERT DUTRISAC

Québec — Rappelant que 40 000 Québécois attendent toujours un traitement ou une chirurgie au-delà des délais jugés médicalement acceptables, le chef de l'Action démocratique du Québec, Mario Dumont, estime que «le système de santé est dans un cul-de-sac» et que les solutions avancées par le ministre de la Santé et des Services sociaux, Philippe Couillard, sont «cosmétiques».

Le ministre promet une garantie de soins pour certaines chirurgies mais veut avant tout entraîner les Québécois dans un débat sur le financement du système public de santé axé sur les recommandations du rapport Ménard, une voie impraticable pour l'ADQ.

C'est ce que Sylvie Roy, députée de Lotbinière et critique de l'ADQ en matière de santé et de services sociaux, a compris d'une conversation qu'elle a eue hier matin avec M. Couillard. Au cours d'un entretien téléphonique, le ministre a donné à la députée un aperçu du document de consultation de 70 pages qu'il rendra public ce matin, ce qu'il a aussi fait avec le député de Borduas et porte-parole pour la santé de l'opposition officielle, Jean-Pierre Charbonneau.

Au cours d'un point de presse auquel participait le chef de l'ADQ, Mario Dumont, Mme Roy a signalé que le document gouvernemental comprenait quatre axes: la prévention, l'efficacité du système, le financement, ou le gouvernement revient avec les recommandations du rapport Ménard, et, enfin, la réponse à l'arrêt Chaoulli de la Cour suprême.

Déposé en juillet dernier, le rapport du Comité de travail sur la pérennité du système de santé et de services sociaux, présidé par le financier Jacques Ménard, recommandait la création d'un régime public d'assuran-

ce contre la perte d'autonomie pourvu par les contribuables, l'ouverture d'un compte santé et services sociaux distinct du fonds consolidé et une hausse de la taxe de vente du Québec (TVQ) — un point de pourcentage fournirait un milliard par an — pour renflouer ce compte santé.

Philippe Couillard proposera d'abolir l'interdiction de souscrire une assurance privée mais seulement avec des médecins qui ne participent pas au régime public et strictement pour les chirurgies de remplacement de la hanche ou du genou visées par l'arrêt Chaoulli. En ce sens, M. Couillard s'en tient à une interprétation très restrictive de la décision de la Cour suprême.

Le régime public assurerait une garantie de soins pour toute personne dont la vie serait en danger (chirurgies cardiaques, traitement anticancer, etc.) de même qu'une garantie d'accès pour les chirurgies de remplacement de la hanche ou du genou ainsi que des cataractes. Les patients pourraient aller se faire soigner dans une clinique privée affiliée mais le régime public paiera la note.

C'est très loin du modèle que préconise l'ADQ. Pour Mario Dumont, le système de santé a besoin d'«argent neuf», qui ne saurait provenir de hausses de taxes. Les Québécois doivent pouvoir payer pour obtenir leurs soins et souscrire des assurances. Les médecins pourraient travailler à la fois dans le système public et le secteur privé. «On manque de médecins, on manque d'argent, mais on se prive d'utiliser pleinement nos médecins, puis on se prive d'argent que des gens seraient prêts à investir. Il me semble que ça plaide en faveur du genre d'ouverture que l'ADQ met en avant», a fait valoir Mario Dumont.

Le Devoir

Nouvel ambassadeur du Canada à Washington

Michael Wilson sera chargé de rétablir les relations avec les États-Unis

ALEC CASTONGUAY

Ottawa — Ancien ministre des Finances sous les gouvernements Mulroney pendant sept ans, Michael Wilson deviendra le nouvel ambassadeur du Canada à Washington d'ici quelques jours. Le politicien et homme d'affaires de 68 ans, qui a ses entrées auprès de la famille Bush et qui a contribué à la signature du traité de libre-échange, aura la lourde tâche de remettre les relations canado-américaines sur les rails.

Au bureau du premier ministre Stephen Harper, on refuse de confirmer officiellement la nouvelle, mais plusieurs sources à Ottawa affirment que la nomination sera annoncée vers la fin de la semaine ou au début de la semaine prochaine. M. Wilson succédera alors au libéral Frank McKenna, qui a démissionné quelques jours après la prise du pouvoir des conservateurs.

Né à Toronto, Michael Wilson a été élu à la Chambre des communes pour la première fois en 1979, dans l'éphémère gouvernement de Joe Clark. En 1983, il avait tenté sa chance lors de la course au lea-

dership du Parti progressiste-conservateur, avant de rallier au gagnant, Brian Mulroney, au second tour.

Il est ensuite devenu le puissant ministre des Finances de Brian Mulroney entre 1984 et 1991. C'est notamment lui qui a introduit la TPS en 1991 comme mesure pour réduire le déficit. Dans son poste de ministre des Finances, mais surtout en tant que ministre du Commerce international entre 1991 et 1993, Michael Wilson a participé à la négociation du traité de libre-échange conclu avec l'administration de George Bush père.

Depuis 1993, il a été à la tête d'une firme de consultants, avant de prendre la direction de la Banque Royale. Il est actuellement président de la banque d'investissement UBS Canada. M. Wilson a également été le coprésident de la dernière campagne électorale des conservateurs en Ontario, où on l'a vu en compagnie de Stephen Harper à quelques reprises.

Le chef du Bloc québécois, Gilles Duceppe, qui a connu Michael Wilson au début des années 90 aux Communes, a soutenu hier qu'il était «un homme qui semble rigoureux». «On va le juger sur ses actions,

mais j'espère un geste rapide sur le bois d'œuvre», a affirmé Gilles Duceppe lors d'un point de presse.

Il ne faut toutefois pas s'attendre à des miracles, a expliqué au Devoir le directeur de la chaire d'études politiques et économiques américaines à l'Université de Montréal, Pierre Martin. «Son champ d'action va être assez limité, surtout dans un litige comme le bois d'œuvre, qui va se régler au Congrès et devant les tribunaux», dit-il.

Sa connaissance du traité de libre-échange et ses liens avec la famille Bush vont tout de même aider Michael Wilson, soutient Pierre Martin. «De façon générale, il va tenter de recoller les pots cassés et de remettre en forme la relation entre les deux pays, qui a été mise à mal sous les gouvernements Chrétien et Martin.»

Michael Wilson connaît aussi très bien le milieu des affaires et sait comment parler à la faune de Washington, estime Pierre Martin. «Il a des affinités qui vont lui permettre de s'infiltrer dans le réseau. C'est une personne de substance qui n'est pas seulement un porte-voix. Il a quelque chose à apporter et il a une crédibilité. Est-ce que ça va aider à régler des dossiers? Ça reste à voir.»

Le Devoir

EN BREF

Et la transparence?

Ottawa — Les chefs du Bloc québécois, Gilles Duceppe, et du Nouveau Parti démocratique, Jack Layton, ont dénoncé avec force, hier, le «manque de transparence» du nouveau gouvernement de Stephen Harper. La rencontre «privée» que M. Harper a eue hier avec son homologue québécois, Jean Charest, semble avoir été la goutte qui a fait

déborder le vase. «Il me semble qu'il y a un manque de transparence plutôt désolant et ça me déçoit», a accusé M. Duceppe lors d'un point de presse à Ottawa. «Il a perpétué la culture qu'il dénonçait, celle des libéraux», a ajouté le leader souverainiste. Quelques heures plus tôt, Jack Layton avait lui aussi fustigé «le caractère secret» de la rencontre Harper-Charest. «Ça ne me semble pas être un bon départ», a-t-il commenté. — PC



Monique LAURIN
LA CUISINE DE TANTE ALINE

Les livres de recettes ont la cote.

GUÉRIN, éditeur Inc.
(514) 842-3481

En vente dans toutes les librairies
Les prix sont indiqués sous réserve de modifications.



Cécile HUOT
CHANSONS DE MA VIE

C'est le vaste répertoire de C'était le bon temps.

272 pages - 17,80 \$

GUÉRIN, éditeur Inc.
(514) 842-3481

En vente dans toutes les librairies
Les prix sont indiqués sous réserve de modifications.



Jeanne d'Arc MERCIER
Jeanne d'Arc ALLAIRE
COUDRE AUJOURD'HUI ET DEMAIN

Les techniques sont présentées de façon très détaillée et sont accompagnées de plusieurs illustrations.

258 pages - 38,70 \$

LIDEC Inc.
(514) 843-5991

En vente dans toutes les librairies
Les prix sont indiqués sous réserve de modifications.

ROLEX
Cosmograph Daytona
Or jaune 18 carats

Bijouterie Gambard
Vente et service technique
630-A RUE CATHCART, CENTRE-VILLE MONTRÉAL
(514) 866-3876

• LES ACTUALITÉS •

Le banlieusard se perçoit plus gros que le citadin

FABIEN DEGLISE

La banlieue et les zones rurales favoriseraient davantage l'embonpoint et l'obésité au pays que les milieux urbains, qui encouragent l'usage des transports en commun et du vélo. C'est du moins ce qui ressort d'un rapport de l'Institut canadien d'information sur la santé (ICIS) rendu public hier.

Selon l'ICIS, «les Canadiens qui demeurent dans des quartiers où la plupart des résidents se rendent au travail en voiture auront plus tendance à déclarer faire du surpoids ou de l'obésité que ceux vivant dans des régions où moins de personnes empruntent ce moyen de transport», peut-on lire dans ce document qui explore les conditions de la prise de poids au pays et quelques moyens pour en venir à bout.

Intitulé *Améliorer la santé des Canadiens: promouvoir le poids santé*, ce rapport indique que plus de la moitié des gens vivant dans un noyau urbain affirment avoir un poids santé, avec un indice de masse (IMC) corporel inférieur à 25. À l'inverse, seulement 45 % des banlieusards peuvent en dire autant.

Notons que cet indice, obtenu en divisant le poids en kilos par la taille au carré en mètre, sert à établir les risques pour la santé liés au poids. Un IMC supérieur à 25 entraîne un verdict d'excès de poids. Au-delà de 29,9, c'est d'obésité que les médecins parlent.

Sans surprise donc, les problèmes de poids épargnent davantage les Canadiens portés à «utiliser leur vélo ou le transport en commun pour se rendre au travail», indique l'ICIS, qui invite les pouvoirs publics à se pencher sur les «facteurs environnementaux» de l'obésité pour renverser la vapeur.

L'urgence est là. Et 56 % des 1816 sondés en mars dernier par l'institut de sondage POLLARA pour le compte de l'ICIS le croient aussi. Ils incluent la réduction de l'obésité dans les priorités pour améliorer la santé générale des Canadiens, indique le rapport.

Avec une marge d'erreur de 2,3 %, 19 fois sur 20, ce coup de sonde indique aussi que, pour 58 % des répondants, l'obésité est le fait de choix individuels: le manque d'activité physique (59 %) et les habitudes alimentaires (65 %). Et la riposte doit aussi venir du même endroit puisque les trois quarts des participants à cette recherche en opinion publique «estiment que la réduction du poids relève plutôt d'une responsabilité individuelle».

Toutefois, pour l'ICIS, en plus du lieu de résidence, le milieu socioéconomique, le sexe, le milieu de travail et même les écoles ont aussi leur rôle à jouer. Et ces éléments, relevant de la sphère collective, méritent de ne pas être occultés, juge l'organisme fédéral.

Le Devoir

Le présumé meurtrier d'une policière se plaint des ronflements d'un codétenu

PETER RAY

Laval — François Pepin, le présumé assassin de la policière de Laval Valérie Gignac, était agité hier matin et a dénoncé ses conditions de détention, lors d'une brève comparution au palais de justice de Laval.

En salle d'audience de la Cour du Québec, il a employé un ton élevé dès son arrivée dans le box des accusés pour se plaindre de ses conditions de détention.

Son avocat, Robert La Haye, l'a appelé à la retenue, mais il l'a ensuite laissé reprendre sa diatribe.

M. Pepin, qui a 40 ans, a qualifié ses conditions de détention d'«inhabitables». Il a dénoncé le fait qu'on l'ait placé en isolement 24 heures sur 24 et il affirme qu'un de ses codétenus ronfle, ce qui l'empêcherait de dormir.

«Depuis samedi, on m'a gardé dans une petite cellule, isolé, sans raison», a crié Pepin au juge.

Peu après, son avocat l'a sommé de se taire, em-

ployant cette fois un ton plus ferme.

«C'est effectivement un bonhomme qui est très, très perturbé. On voit qu'il était à bout de nerfs ce matin et qu'il voulait s'exprimer au tribunal», a dit M^e Lahaye.

«On ne peut pas museler quelqu'un qui est détenu, en attente de procès, et qui veut s'exprimer sur ses conditions de détention», a-t-il affirmé, ajoutant que son client poursuivait une évaluation psychiatrique.

Le juge François Landry a expliqué à M. Pepin que le tribunal ne pouvait l'aider à faire modifier ses conditions de détention à Saint-Jérôme. Il a fixé son retour en cour pour le 10 mai prochain.

François Pepin est accusé du meurtre au premier degré d'une policière âgée de 25 ans. Il aurait tiré un projectile d'une arme à feu de très fort calibre à travers la porte de son appartement de Laval, le 14 décembre dernier, atteignant mortellement la policière.

Presse canadienne

Ordonnances émises à l'encontre de deux entreprises fautives

LOUIS-GILLES FRANCEUR

Le ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, Thomas Mulcair, a émis il y a quinze jours une ordonnance pour forcer deux entreprises de Bécancour à éliminer dans un endroit sécuritaire des déchets toxiques entreposés illégalement.

Dévoilée hier seulement, cette ordonnance émise le 1^{er} février cible Recyclage d'aluminium du Québec inc. (RAQ) et Aluminium Alsa Canada inc., qui se spécialisent dans le recyclage de déchets d'aluminium. L'ordonnance exige l'élimination dans un lieu autorisé par le ministre et selon un échéancier précis des inventaires actuels de ces deux entreprises, qui entreposent des déchets toxiques illégalement. Il s'agit d'«écumes des écumes» d'aluminium et d'un sous-produit généré lors du lavage de ces écumes, un produit commercial connu sous le nom de

SMOX. Les deux sociétés en défaut devront ainsi éliminer 6200 tonnes d'écumes et 22 000 tonnes de SMOX présentement entreposées sur les terrains et dans les bâtiments de ces entreprises ainsi que dans des hangars loués.

Les deux sociétés devront aussi procéder au cours des six prochains mois à une caractérisation des endroits où ces matières dangereuses sont présentement entreposées afin de déterminer la nature et l'étendue de la contamination, le cas échéant. Ces études ainsi que le plan de nettoyage devront être soumis au ministre d'ici le 1^{er} juillet. Le ministre a justifié l'émission de son ordonnance par le refus des deux sociétés d'éliminer les matières illégalement entreposées et de soumettre un plan de correctifs acceptable.

Le Devoir

Université d'Ottawa



L'État en marche. Transparence et reddition de comptes

Colloque organisé à la Faculté de droit
les 24 et 25 mars 2006

Dans une société démocratique, le gouvernement doit rendre des comptes. Quelles règles juridiques encadrent l'action gouvernementale? Que faire quand l'intérêt privé ou purement partisan est confondu avec l'intérêt public? Le financement des partis politiques et la nomination des grands commis de l'État et des membres de l'appareil judiciaire seront parmi les thèmes abordés dans une perspective comparée avec les modèles français et belge.

Plus de 20 conférenciers et invités d'honneur, parmi lesquels :
Yves Séguin, fiscaliste, ancien ministre des Finances du Québec,
Robert Andersen, Université catholique de Louvain,
Josée Boileau, journal Le Devoir,
Nathalie Des Rosiers, Université d'Ottawa,
Patrice Garant, Université Laval,
Jean-Eric Gicquel, Université de Rennes,
Jean-Pierre Kingsley, Élections Canada,
Benoît Pelletier, ministre québécois responsable des Affaires intergouvernementales canadiennes.

Organisé en collaboration avec l'Université de Rennes (France) et l'Université catholique de Louvain-la-Neuve (Belgique).



uOttawa

L'Université canadienne
Canada's university

Banquet
Conférencier d'honneur : l'honorable René Dussault,
juge à la Cour d'appel du Québec

Droits d'inscription
100 \$. Banquet : 60 \$. Date limite d'inscription : le 17 mars 2006

Renseignements et inscriptions
www.droitcivil.uOttawa.ca

U Q A M

Des étudiants manifestent contre le projet de l'îlot Voyageur

ALEXANDRE SHIELDS

Un peu plus d'une centaine d'étudiants de l'Université du Québec à Montréal ont manifesté hier pour dénoncer l'attitude de leur institution dans le dossier de l'îlot Voyageur, jugeant notamment qu'elle prend un risque financier énorme et que le stationnement de 500 places prévu sur le site va à l'encontre d'une saine gestion environnementale.

Les universitaires affirment aussi que l'UQAM a bâclé ses consultations auprès des autres acteurs du milieu dans ce dossier. «La consultation qui a été faite dans ce dossier relève beaucoup plus des relations publiques que d'un processus démocratique. Le comité institutionnel chargé du suivi de l'îlot Voyageur n'a pas de poids réel dans ce dossier», a expliqué Virginie Lefèvre, coordonnatrice aux affaires pédagogiques de l'association facultaire étudiante de science politique et de droit.

Le porte-parole de l'UQAM, Daniel Hébert, a de son côté soutenu que l'université tente au contraire d'ouvrir la discussion sur le projet. Il a affirmé qu'en plus du comité institutionnel, une table de concertation comprenant des représentants d'une quinzaine d'organismes du quartier a été mise sur pied pour entretenir le dialogue à propos de l'îlot Voyageur. Il a cependant souligné l'urgence de la situation pour l'institution, qui manque cruellement de locaux. Un avis partagé par les étudiants.

Projet risqué?

Même s'il ne s'oppose pas au projet, le Syndicat des professeurs de l'UQAM, qui appuyait la manifestation, a pour sa part émis des réserves quant à la viabilité financière de l'aventure. «L'université assume la plupart des risques financiers du projet. Elle prévoit déjà un déficit de 12 à 14 millions cette année, et nous n'avons aucune garantie que ce projet ne nous conduira

pas vers un plus grand déficit», a expliqué le président du syndicat, Jacques Pelletier. L'institution a déjà subi une baisse de sa cote financière de la part de la firme new-yorkaise Moody's en raison des incertitudes occasionnées par le projet de l'îlot Voyageur.

Pour dégager les 325 millions nécessaires, l'université a par ailleurs établi un partenariat avec la firme Busac Immobilier, déjà propriétaire du terrain. Une entente décriée par les étudiants, qui la qualifient de «partenariat public-privé». Virginie Lefèvre a ajouté que le projet pourrait nuire à la santé financière fragile de l'établissement. Elle met notamment en doute la viabilité économique de l'édifice de bureaux qui sera construit sur le site.

L'imposant complexe universitaire qui occupera le terrain de l'actuel terminus d'autobus, voisin de la Bibliothèque nationale, doit également comprendre un stationnement intérieur. De 795 à l'origine, le nombre de places passerait à 500. Les étudiants réclament toutefois qu'il soit réduit au minimum requis par la Ville de Montréal, soit 80 places. Daniel Hébert a rétorqué que l'université se doit de conserver les 250 espaces de l'actuel terminus et que le projet prévoit une centaine de places pour les véhicules hybrides et le covoiturage.

Même si les discussions se poursuivent, les excavatrices sont déjà à pied d'œuvre sur le site. Lorsqu'il sera complété, le projet de l'îlot Voyageur devrait notamment accueillir le département de science politique et de droit, l'École des langues, des résidences étudiantes et un édifice de bureaux. Une nouvelle gare d'autobus sera aussi construite.

Plusieurs craignent par ailleurs l'effet écrasant qu'aura l'imposant complexe de 53 mètres de hauteur sur sa voisine, la Bibliothèque nationale, qui culmine à 26,9 mètres.

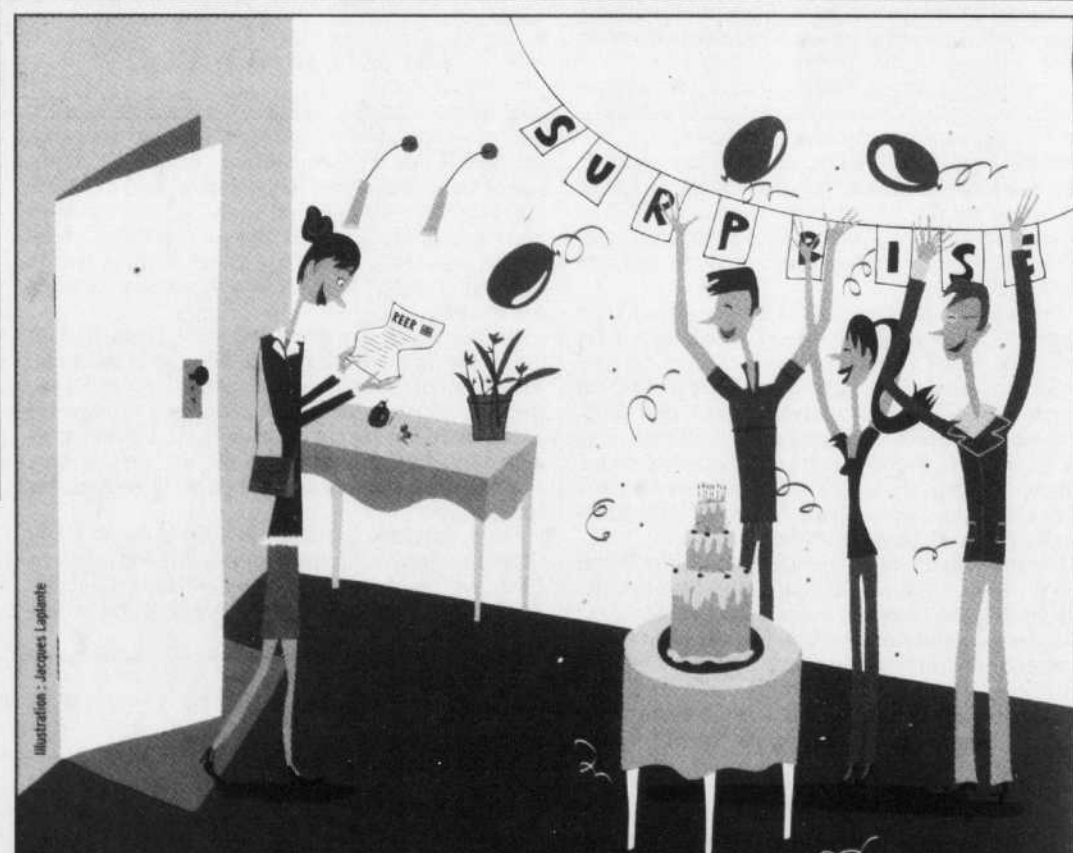
Le Devoir

EN BREF

Composez le 311

La Ville de Montréal prépare le terrain pour l'entrée en vigueur, au printemps 2007, de la ligne téléphonique 311 qui permettra de centraliser les appels des citoyens concernant les services municipaux. Le comité exécutif a autorisé hier un investissement d'un million de dollars pour la mise en place du projet et entend y consacrer cinq millions par année à partir de 2007. Le service 311, qui est déjà implanté à Gatineau, à Calgary, à Halifax et dans plusieurs villes américaines, permettra aux citoyens de joindre un employé municipal 24 heures sur 24 et sept jours sur

sept pour obtenir des renseignements ou pour déposer une plainte. Au dire de Marcel Tremblay, responsable des services aux citoyens au comité exécutif, ce numéro unique simplifiera la vie des Montréalais et accélérera la transmission des plaintes aux services visés. La Ville, qui reçoit 1,3 million d'appels de citoyens par année, estime qu'elle sera alors en mesure de répondre à 95 % des appels en moins de 100 secondes. Le 311 devait entrer en service en 2006 et l'administration Tremblay-Zampino comptait y consacrer cinq millions, mais la révision du budget l'a forcée à réduire ses ambitions et à reporter le projet de quelques mois. — Le Devoir



LES REER D'ÉPARGNE PLACEMENTS QUÉBEC VONT VOUS SURPRENDRE

PLUS ACCESSIBLES QUE VOUS NE LE PENSEZ

BONI DE

1%

la première année pour les nouveaux fonds REER*

- Achat à partir de 100 \$
- Aucuns frais de gestion et d'administration
- Remboursement des frais de transfert pour tout montant de 1 000 \$ et plus transféré dans l'un de nos comptes enregistrés, jusqu'à concurrence d'un montant équivalent à 5 % de la somme transférée (maximum de 125 \$)

Obligations à taux progressif • Obligations à taux fixe • Obligations boursières

1 800 463-5229

Téléphonez-nous du lundi au vendredi, de 8 h à 20 h, ainsi que les samedis de février, de 10 h à 16 h.

Pour en savoir plus sur nos produits, visitez le www.epq.gouv.qc.ca

Épargne
Placements

Québec

*Pour les Obligations boursières, le boni de 1 % est applicable sur le capital investi.

ACTUALITÉS

Taxes: Loto-Québec dit relayer les inquiétudes de ses partenaires

KATHLEEN LÉVESQUE

Loto-Québec et la Ville de Montréal ne sont pas sur la même longueur d'onde en ce qui a trait à l'estimation préliminaire de la valeur foncière du complexe récréotouristique projeté au bassin Peel. Du coup, le compte de taxes qui pourrait en découler n'a pas la même envergure: la société d'État avance le chiffre de 30 millions par année alors que la Ville prévoit plutôt une facture d'environ 65 millions, a appris *Le Devoir*.

Si les deux parties n'ont pas la même évaluation, c'est en grande partie parce que la base de calcul reste à être déterminée. Selon le p.-d.g. de Loto-Québec, Alain Cousineau, il ne s'agit que d'un «ordre de grandeur». «C'est un constat froid qui repose sur une foule d'hypothèses qui ne se vérifient pas à l'heure actuelle tant qu'on n'a pas de plan définitif», a expliqué M. Cousineau hier.

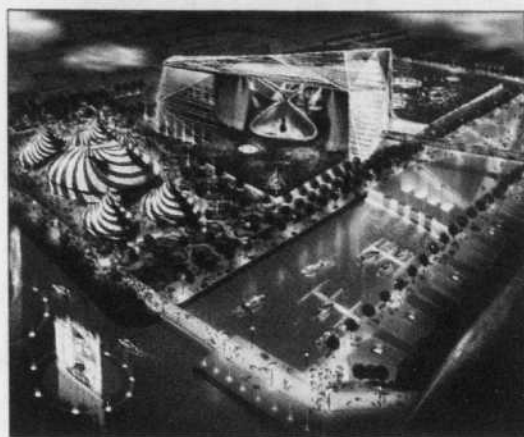
Des évaluations précises ne seront faites qu'au moment où le gouvernement du Québec aura tranché la question. Le rapport du comité interministériel est attendu en mars. Québec prendra une décision par la suite.

Mais Loto-Québec a d'ores et déjà indiqué qu'elle souhaitait obtenir de la «souplesse» pour ses partenaires en ce qui a trait aux taxes municipales. C'est de cette façon que M. Cousineau a nuancé hier ses propos de la veille auprès du *Devoir*. Après avoir confirmé qu'un congé de taxes était visé, le p.-d.g. de la société d'État a donné l'assurance hier que Loto-Québec paiera ses impôts fonciers (casino et siège social) selon les règles en vigueur.

M. Cousineau a expliqué que Loto-Québec «relève les préoccupations des partenaires» qui veulent s'assurer que «ce sera équitable par rapport au marché montréalais commercial». Ces partenaires sont les promoteurs de l'hôtel de luxe de 300 chambres, la firme américaine Clear Channel ainsi que le Cirque du Soleil pour la salle de spectacle de 2500 places et le quai des artistes, où le cirque prévoit installer un chapiteau pour ses propres spectacles. Mais ces partenaires ne font pas nécessairement l'unanimité. Aux États-Unis, le milieu communautaire s'oppose à l'utilisation de fonds publics dans des projets privés auxquels le Cirque du Soleil prend part.

Ici, sur des investissements totaux de 1,2 milliard de dollars, ces trois éléments du complexe récréotouristique représenteraient une somme d'environ 150 millions, a affirmé Alain Cousineau. Il s'interroge donc sur la façon dont la Ville évaluera la valeur foncière; le site sera-t-il considéré comme une seule entité ou chaque bâtiment fera-t-il l'objet d'une évaluation distincte?

Le centre de foires prend également beaucoup d'importance dans le débat sur la fiscalité. M. Cousineau a souligné qu'en Amérique du Nord, les centres de foires sont souvent des équipements col-



Le bassin Peel

CIRQUE DU SOLEIL

lectifs au service du développement économique d'une communauté. Ici, la «souplesse» souhaitée pourrait imiter le cas du Palais des congrès où, malgré un agrandissement au coût d'environ 200 millions, le compte de taxes antérieur a été maintenu, Québec s'étant lui-même exonéré.

«On veut juste s'assurer que pour certaines installations complémentaires à l'intérieur de notre complexe, ce sera concurrentiel», a dit M. Cousineau. Si Montréal devait imposer des taxes en fonction de la valeur foncière, le centre de foires serait «une opération difficilement rentable», croit M. Cousineau.

Le projet de Loto-Québec auquel le Cirque du Soleil est associé à titre de concepteur artistique du complexe soulève de plus en plus de critiques. Au Parti québécois, une résolution adoptée en juin dernier s'oppose au déménagement du casino. Hier, la députée péquiste Diane Lemieux a dit souhaiter que le gouvernement consulte la population à ce sujet. «Le fardeau de la preuve appartient à Loto-Québec. Avant d'adhérer, il nous faudra être convaincus», a-t-elle affirmé.

La porte-parole du nouveau parti Québec Solidaire, Françoise David, s'est montrée perplexe devant les intentions de la société d'État. «La cerise sur le sundae, c'est le dossier des taxes. Franchement! Il faut avoir du culot!», a-t-elle lancé.

Du côté de l'arrondissement du Sud-Ouest, la mairesse Jacqueline Montpetit, de l'équipe du maire Gérard Tremblay, a montré une certaine ouverture mais rappelé que le gouvernement ne peut pas fermer les yeux devant les effets pervers de ce projet pour la population. «Il faut qu'il y ait des solutions dès le départ aux problèmes qui risquent de se présenter au chapitre du jeu, de la criminalité et de la circulation, par exemple», a soutenu Mme Montpetit.

Le Devoir

Préparer l'avenir

Un chef d'entreprise ouvrira le colloque national sur l'éducation supérieure

MARIE-ANDRÉE CHOUINARD

Pour souligner l'importance du secteur privé dans le déploiement des universités et des collèges canadiens, le président de FedEx Express Canada prononcera l'allocation d'ouverture lors du sommet national sur l'enseignement postsecondaire, qui se déroulera la semaine prochaine à Ottawa, à l'invitation de l'Ontario et du Québec.

En effet, comme l'indiquait le bref programme diffusé hier par le Conseil de la fédération, c'est Rajesh Subramaniam, président de FedEx Express Canada, qui ouvrira cette journée attendue en compagnie des premiers ministres Jean Charest, du Québec, et Dalton McGuinty, de l'Ontario. «Ils voulaient avoir le point de vue d'une figure du marché des affaires», a indiqué hier Jody Humble, porte-parole de FedEx. «Notre vision des choses, c'est qu'il faut miser sur l'éducation parce que c'est un des meilleurs moyens d'avoir la main-d'œuvre la mieux formée.»

Faire les choses autrement

Lors de ce sommet, auquel participeront quelque 300 invités venus des quatre coins du Canada, M. Subramaniam évoquera les liens «inextricables» entre la prospérité économique et le progrès social. «La brèche béante qui a percé le secteur de l'innovation met au jour notre vulnérabilité et souligne le besoin vital pour le gouvernement et le monde des affaires de repenser leurs façons de faire», dira en substance le président de FedEx Express la semaine prochaine, comme l'indique un extrait du discours expédié hier au *Devoir*.

Dans un événement destiné à faire valoir l'importance d'un réinvestissement public, cette présence privée détonne-t-elle? «Pas du tout», a répondu le président de la Conférence des recteurs et principaux d'université du Québec (CREPUQ), Roch Denis, dans la mesure où «nous voulons que l'enjeu de l'enseignement postsecondaire soit porté parmi les grandes

priorités de l'État et que ce dossier soit porté par tous, y compris par le secteur privé».

Pour le président de la Fédération étudiante universitaire du Québec (FEUQ), François Vincent, cette poignée de main pourrait devenir «inquiétante si c'est fait dans un objectif de mettre l'accent sur autre chose que le réinvestissement public». La FEUQ, qui sera présente la semaine prochaine, s'attend à ce que l'accent soit placé là plutôt que sur des partenariats public-privé.

Délégués du Québec

La semaine prochaine, une soixantaine de délégués du Québec, étudiants, représentants des universités (12 chefs d'établissement y seront), des collèges, du monde des affaires et du travail participeront une journée durant à divers ateliers en compagnie de représentants d'autres provinces. *Préparer l'avenir* — le nom du sommet — doit accoucher d'une «stratégie pancanadienne en matière d'enseignement postsecondaire et de formation professionnelle», une promesse qui fait frémir le nouveau porte-parole de l'opposition officielle en matière d'éducation, le député du Parti québécois Camil Bouchard.

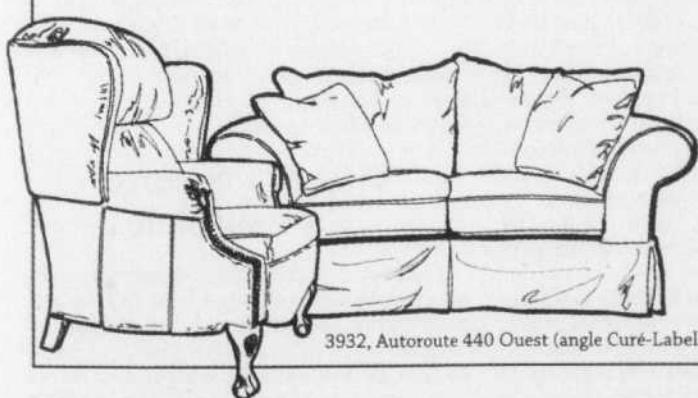
«Tout ça ressemble encore une fois à une fédération qui arrive avec ses gros sabots pour piétiner les compétences des provinces», a-t-il réagi hier.

Le président de la Fédération des cégeps, Gaëtan Boucher, sera présent à ce sommet en compagnie de dix représentants des collèges. Le rendez-vous constitue pour lui une manière de pointer le prochain budget fédéral puisque les demandes communes ciblent un retour des transferts fédéraux à leur niveau de 1994, pour un montant d'au moins 2,2 milliards de dollars. «Ce momentum», c'est surtout une manière de dire au gouvernement Harper toute l'importance de nous faire un premier signe lors du prochain budget.»

Le Devoir

Confortable même dans le prix!

Venez profiter de notre promotion **5 sièges au prix de 4**



Plusieurs configurations sont possibles dans un vaste choix de tissus et de cuirs.

De nombreux démos sont également soldés jusqu'à **40%**.

MAISON DE MEUBLES
Patrimoine

3932, Autoroute 440 Ouest (angle Curé-Labelle) Laval (Qc) H7T 2P7 • 450.687.6867

Bijoux certifiés avec rapports de laboratoire et estimations préalables à la vente

Encan Trustee

Pour règlement de divorce

Phase finale - Les articles les plus prisés sont maintenant en vente.

Manoir sous contrat, propriété personnelle à vendre à la pièce



Objets d'art, 80 bijoux magnifiques, tapis du domaine

Les articles sont relocalisés pour la convenance de la vente au

Holiday Inn Pointe-Claire

6700, route Transcanadienne, Pointe-Claire (Québec)
(514) 967-7110

Le dimanche 19 février à 14 h.

Exposition des articles 1 heure avant l'encan

Bracelets de tanzanite et diamants de 22 carats, bague de rubis de 7 carats avec diamants de 3 carats, collier de perles noires de Tahiti avec perles et bague à diamants assorties, ensemble de saphir et de diamants de 76 carats, bague avec aigle-marine de 15 carats, solitaire à diamants de 3 carats, collier de rubis de 36 carats et à diamants de 9 carats et autres bijoux exceptionnels de grande valeur.

Dessins au pastel et aquarelles originaux de H. Claude Pissarro, acrylique originale de Peter Max.

Oeuvre d'art originale signée et numérotée de Woodward, oeuvre d'art de Picasso de l'édition 1937.

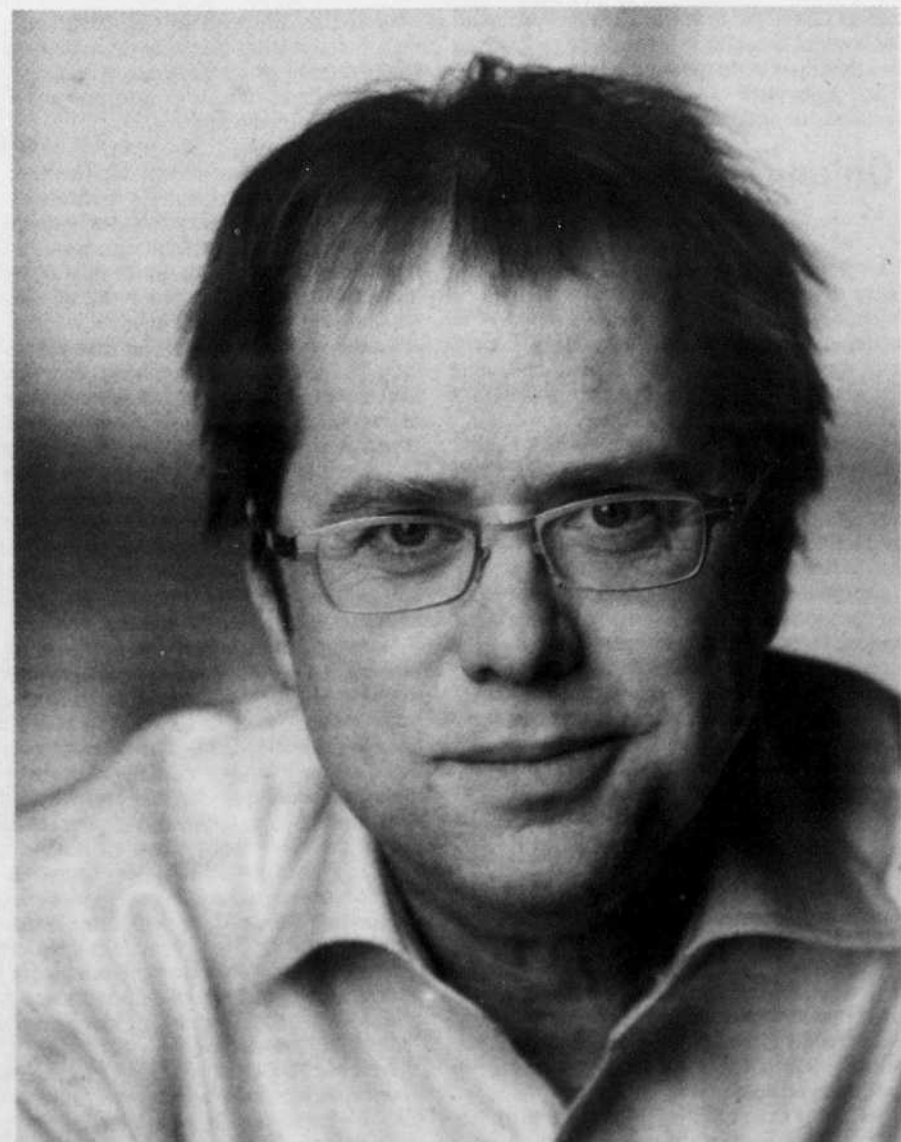
Lithographie originale de Jean Miro, dessin au fusain de Paul-Émile Pissarro et autres oeuvres de grands maîtres des 19^e et 20^e siècles provenant de cette stupéfiante collection privée.

Plusieurs autres articles incluant une variété de meubles raffinés, bronzes européens, tapis fins, huiles sur canevas avec encadrements de qualité d'un musée, oeuvres signées à la main par Picasso, Chagall, Miro, Degas, Matisse, Modigliani et autres.

Conditions : comptant, Visa, Mastercard, Amex, Interac - Prime de 10 % aux acheteurs. Quelques réserves, additions et/ou suppressions peuvent s'appliquer avant la vente.

1382896

Information : 1 866 781-8154



Que du hasard.

Vous savez pourquoi on appelle ça des jeux de hasard? Justement, parce que c'est juste un jeu et que ce n'est rien que du hasard. La plupart des gens comprennent ça.

Mais si vous croyez que vous pouvez avoir le dessus sur une machine ou que vous êtes capable de prévoir les résultats, là... ce n'est plus juste un jeu.

Il existe de l'aide. Appelez. Vous n'avez rien à perdre.

Jeu : Aide et Référence 1 866 SOS-JEUX

FONDATION
MISE SUR TOI

une initiative de Loto-Québec

mise-sur-toi.loto-quebec.com

É D I T O R I A L

La torture

Un rapport d'experts de la Commission des droits de l'homme de l'ONU estime que le gouvernement des États-Unis doit fermer Guantánamo dans les plus brefs délais. La raison invoquée? La torture. Forts des témoignages recueillis, les enquêteurs de l'ONU assurent que le bilan est «accablant» à tous égards.



A Guantánamo Bay, on compte 520 prisonniers à l'heure actuelle. La forte majorité d'entre eux sont enfermés depuis trois ans, depuis le renversement du régime des talibans. Parmi eux, une infime proportion (17) a été officiellement accusée. Les autres? Ils ne savent toujours pas si des charges précises seront portées contre eux. Ils sont sans avocat, sans recours. Ils n'ont aucun contact avec leur famille. Bref, ils sont dans les limbes.

Qui plus est, ils sont torturés. Les juristes nommés par l'ONU affirment, voire confirment ce que plus d'un journal américain avait révélé, soit que ces détenus sont bombardés de musique assourdissante, privés de sommeil sur une période prolongée, soumis à des changements extrêmes de température, gardés en isolement, etc. On l'aura compris, ils subissent ces traitements inhumains que les conventions de Genève sur les prisonniers de guerre, la Convention internationale des droits civils et politiques ainsi que la Convention contre la torture, conventions toutes signées par les États-Unis, interdisent. Elles stipulent d'ailleurs que toute infraction relève du crime de guerre.

Bien évidemment, le département d'État s'est employé à discréditer le travail accompli par les juristes en affirmant qu'il était basé sur des «rumours». Attardons-nous donc à la méthodologie. Selon le journal *Le Monde*, qui a eu la primeur sur le sujet, les experts de l'ONU se sont basés sur les témoignages des détenus libérés et d'avocats. Ils avaient demandé au Pentagone la permission de rencontrer les prisonniers de Guantánamo.

Cette requête, il est important de le souligner, leur a été refusée. En fait, le Pentagone leur a fait la proposition suivante: trois juristes pourront visiter le lieu, en une journée seulement, et sans possibilité d'interroger les prisonniers. En conformité avec ce qui fonde leur mission, le personnel de la Commission des droits de la personne a refusé cette offre outrancière — il n'y a pas d'autre mot — des bonzes du Pentagone.

Pour ces derniers ainsi que pour les mandarins du département d'État, voire la Maison-Blanche, ce rapport est une tuile. En effet, non seulement il met en lumière les abus commis à Guantánamo, il révèle ou confirme aussi que ce lieu est le maillon d'un réseau, d'un système de non-droit érigé par les autorités américaines avec la complicité des Britanniques et de pays tiers.

Ce qui se passe à Guantánamo est identique à ce qui se passe à Abou Ghraïb en Irak, à Bagdad en Afghanistan et en d'autres lieux secrets que la CIA a mis sur pied pour interroger à sa guise ceux qui sont soupçonnés d'appartenir à la mouvance terroriste. À cela il faut ajouter le transport à destination de l'Égypte, du Maroc, de l'Algérie et de la Syrie d'un certain nombre de prévenus. Et ce, avec le soutien logistique de certains pays européens.

Une fois les uns emboîtés aux autres, on constate qu'un réseau international de non-droit a été créé afin, évidemment, de se soustraire aux obligations prévues par le droit international. En agissant ainsi, l'administration Bush a servi sur un plateau d'argent tous les arguments possibles et imaginables aux propagandistes du djihad. Il y a fort à parier que les gestes commis à Guantánamo et photographiés à Abou Ghraïb constituent à leur manière d'excellents sergents recruteurs de la cause intégriste.

Qui plus est, on a fait injure à l'architecture juridique des États-Unis. Ce pays dispose de tous les moyens permettant une mise en accusation dans les formes. Ils sont coupables? Qu'on le dise et qu'on le démontre. Ils sont innocents? Qu'on les libère. Et, surtout, qu'on ferme Guantánamo au plus tôt.

Messagers au pas

La marge de manœuvre des agents d'information au sein des ministères à Québec est depuis longtemps tributaire de la personnalité du ministre en place — ou de son sous-ministre! —, certains étant plus contrôlants que d'autres. La couleur du parti au pouvoir n'y change pas grand-chose.

Par contre, plus un gouvernement est en difficulté, plus il tend à croire que sa résurrection tient dans la mise en place d'une structure qui contrôlera le message. Plusieurs l'ont essayé; chaque fois, ce fut un échec. Pourtant, le gouvernement Charest vient lui aussi de tomber dans le panneau. Comme on l'a appris la semaine dernière, il a décrété que 300 agents d'information et les 22 directeurs de communication des ministères relèveront dès le 1^{er} avril du Secrétariat à la communication gouvernementale, structure créée en 2001 par des péquistes essouffés afin de contrôler la publicité gouvernementale et qui relève du Conseil exécutif, soit le ministère du premier ministre.

En élargissant le mandat du secrétariat, le gouvernement libéral pousse un peu plus loin la politisation de l'appareil étatique. Prétendant efficacité et coordination, il soumet ultimement à la volonté du premier ministre tout propos ou document émanant de l'État et destiné au public. De plus, il retire les garde-fous qui permettent actuellement à un agent d'information de faire valoir sa neutralité professionnelle et de renvoyer à l'attaché de presse d'un ministre les sujets à connotation partisane.

Parmi ces garde-fous, il y a le statut des agents: ceux-ci sont actuellement syndiqués alors que, en vertu du Code du travail, les employés relevant du Conseil exécutif ne peuvent pas l'être. On imagine l'inquiétude et la colère qui règnent: comment contrer les abus sans protection syndicale?

Le gouvernement a laissé la porte ouverte à des aménagements mais la discussion est bien mal partie. Lundi, à sa première réunion, le comité de transition qui doit chapeauter la reorganisation n'a pas pu s'entendre sur le statut de la représentante syndicale qui y siège. Elle doit parler en son nom seul, affirmait le gouvernement; elle est là pour nous, a rétorqué le Syndicat des professionnels du gouvernement du Québec. «Un premier raté», soulignait *Le Soleil*, qui rapportait hier la nouvelle. Une tentative de musellement, précisions-nous.

Au gouvernement, on balaie du revers de la main les objections. N'y a-t-il pas déjà les avocats qui, dispersés dans différents ministères, relèvent tous du ministère de la Justice? Mais ces avocats ont leur propre syndicat, l'Association des juristes de l'État; ils sont encadrés par les règles de leur association professionnelle, le Barreau du Québec, et la nature même de leur travail — avis juridiques, rédaction de projets de loi — fait écran à la partisanerie. Les comparer aux agents d'information relève donc de la mauvaise foi, de l'incompréhension ou de la politique un peu bête. De celle qui prend les citoyens pour des valises. Celle que nous servira la version revampée du Secrétariat aux communications gouvernementales?



Josée Boileau

Parmi ces garde-fous, il y a le statut des agents: ceux-ci sont actuellement syndiqués alors que, en vertu du Code du travail, les employés relevant du Conseil exécutif ne peuvent pas l'être. On imagine l'inquiétude et la colère qui règnent: comment contrer les abus sans protection syndicale?

Le gouvernement a laissé la porte ouverte à des aménagements mais la discussion est bien mal partie. Lundi, à sa première réunion, le comité de transition qui doit chapeauter la reorganisation n'a pas pu s'entendre sur le statut de la représentante syndicale qui y siège. Elle doit parler en son nom seul, affirmait le gouvernement; elle est là pour nous, a rétorqué le Syndicat des professionnels du gouvernement du Québec. «Un premier raté», soulignait *Le Soleil*, qui rapportait hier la nouvelle. Une tentative de musellement, précisions-nous.

Au gouvernement, on balaie du revers de la main les objections. N'y a-t-il pas déjà les avocats qui, dispersés dans différents ministères, relèvent tous du ministère de la Justice? Mais ces avocats ont leur propre syndicat, l'Association des juristes de l'État; ils sont encadrés par les règles de leur association professionnelle, le Barreau du Québec, et la nature même de leur travail — avis juridiques, rédaction de projets de loi — fait écran à la partisanerie. Les comparer aux agents d'information relève donc de la mauvaise foi, de l'incompréhension ou de la politique un peu bête. De celle qui prend les citoyens pour des valises. Celle que nous servira la version revampée du Secrétariat aux communications gouvernementales?

LE DEVOIR

FONDÉ PAR HENRI BOURASSA LE 10 JANVIER 1910. FAIS CE QUE DOIS

Directeur BERNARD DESCÔTEAUX
Rédacteur en chef JEAN-ROBERT SANSFAÇON
Vice-présidente, finances et administration CATHERINE LABERGE
Directeur de l'information JULES RICHER
Directeurs adjoints de l'information PIERRE BEAULIEU,
LOUIS LAPIERRE, JEAN-FRANÇOIS NADEAU
Directeur artistique CHRISTIAN TIFFET
Directrice, ventes publicitaires NICOLE CALESTAGNE

HAÏTI : DES BULLETINS DE VOTE DANS UN DÉPÔT!



LETTRES

Non merci, monsieur le président

Lettre à Sylvain Toutant, p.-d.g. de la Société des alcools du Québec

À la suite de la situation rocambolesque dont vous êtes un des principaux acteurs, j'ai reçu chez moi une lettre d'excuses de votre part pour «les inconvénients que cette situation engendre». Cette lettre, datée du 6 février et envoyée à tous les employés de la SAQ à leur domicile, est la goutte qui a fait déborder le vase.

Vous êtes arrivé chez nous en boutant dehors un gestionnaire compétent, fort de l'amitié du nouveau président de notre conseil d'administration, ami personnel du premier ministre du Québec, Jean Charest.

Vous avez fait entrer vos amis à des postes clés et, ensemble, avez bousculé à qui mieux mieux.

Vous avez fait une gaffe qui relève plus de la volonté de rapporter des revenus rapidement à votre patron que du souci de notre clientèle qui, dois-je le rappeler, est composée en totalité d'actionnaires de l'entreprise qui sont de surcroît, voyez-vous, les patrons de votre patron.

Devant l'ampleur de la réaction à votre gaffe, vous avez laissé entendre que celui-là même qui vous conseillait de ne pas faire ce que vous avez permis l'a fait à votre insu et vous a menti en niant l'avoir fait.

Je ne suis qu'un modeste employé qui n'aura jamais droit aux parachutes dorés réservés à l'élite, mais devant l'ampleur du mensonge éhonté et du manque d'éthique, je ne peux pas taire plus longtemps ma colère.

En tant qu'employé, j'ai supporté en silence des comportements qui minaient la crédibilité d'une entreprise où j'ai vu, au cours des dernières années, l'éthique s'effriter dangereusement.

Quand je suis au travail, je dois me conformer aux ordres qui émanent de la direction. Mais qu'on me sollicite chez moi, à coups de flagornerie et de mots creux du genre: «Vous êtes notre lien privilégié avec les Québécois et nous avons besoin de vous encore plus que jamais, de vos convictions, de votre fierté» pour solliciter mon appui pour ce que je considère comme étant de la magouille et du mensonge, c'est vraiment inacceptable.

Dans votre lettre, M. Toutant, vous nous dites également ceci: «Nous devons maintenant tourner la page et travailler à redorer notre confiance envers notre SAQ pour pouvoir restaurer le lien privilégié avec notre clientèle qui s'est trouvé affaibli par cette histoire.»

Je m'excuse sincèrement, M. Toutant, mais je me permets de vous paraphraser pour vous dire qu'en ce qui me concerne, le lien de confiance avec mon président est rompu. Alors, s'il vous plaît, j'apprécierais que vous ne communiquez plus avec moi à mon domicile pour des questions relevant de votre plan de carrière. [...]

Pierre Roy
Longueuil, le 10 février 2006

SAQ: le prix le plus bas fait quoi?

Le gonflement artificiel et occulte des prix de certains vins par la direction de la SAQ a suscité un mouvement de colère unanime, nourri par le sentiment d'avoir été floués en tant que consommateurs. Ce tollé bien fondé comporte cependant les risques d'un dérapage d'autant plus insidieux qu'il paraît inconscient.

Ces derniers jours, aiguillée par le scandale, l'opinion générale semble opiner à l'idée douteuse selon laquelle le mandat de la SAQ se limite à l'offre du prix le plus bas. Il serait dommage qu'un tel fétichisme wal-martien nous fasse perdre de vue la seconde mission de notre société d'État, qui est d'accroître nos ressources collectives par une taxe volontaire sur ce qui n'est, quoi qu'on en dise, qu'une marchandise de luxe.

En transmutant aujourd'hui notre indignation, justifiée, en une apologie sans nuance du sacro-saint confort du consommateur, on risque de se fermer demain à de possibles usages collectifs de la vente d'alcool: pourquoi se fermer d'emblée, par exemple, à l'augmentation, transparente et balisée, d'un dollar par bouteille vendue pour financer la santé, l'éducation ou le remboursement de la dette?

À l'heure où le gouvernement envisage, avec la bénédiction de la droite «lucide», d'augmenter jusqu'aux tarifs d'électricité et aux frais de scolarité, il me semble mal avisé de borner inutilement notre horizon politique.

Julien Prud'homme
Montréal, le 8 février 2006

Acheter danois

L'affaire des caricatures de Mahomet et la pléthore d'analyses et de bons conseils de la part des gens pondérés et sages m'ont fait penser à cet extrait du *Mariage de Figaro* de Beaumarchais, où Figaro, vers la fin de la pièce, fait une courte autobiographie ironique et quelque peu désabusée.

[...] «Il s'est établi dans Madrid un système de liberté sur la vente des productions, qui s'étend même à celles de la presse; et que, pourvu que je ne parle en mes écrits, ni de l'autorité, ni du culte, ni de la politique, ni de la morale, ni des gens en place, ni des corps en crédit, ni de l'opéra, ni des autres spectacles, ni de personne qui tienne à quelque chose, je puis tout imprimer librement, sous l'inspection de deux ou trois censeurs.»

La pièce, écrite en 1778, l'année de la mort de Voltaire, n'a pu être jouée que six ans plus tard à cause de la censure.

Aujourd'hui, les censeurs officiels sont remplacés par le boycottage, les drapeaux brûlés et l'incitation au meurtre. N'ayant ni le génie de Beaumarchais ni la sagesse des experts, je vais tout simplement courir les magasins à la recherche de produits danois pour en garnir mon réfrigérateur, mes étagères et ma modeste garde-robe. Je dois bien ça aux Danois, nos amis et nos alliés. Je le leur devrais tout autant s'ils avaient défendu le droit de se moquer de mes principes et de mes croyances.

Tibor Egervári
Gatineau, le 9 février 2006

Qu'est-ce qui nous attend avec Oda?

La nomination de Beverly Oda comme ministre de la Condition féminine et surtout du Patrimoine canadien me rend très inquiète. Si cette personne n'a jamais démontré d'intérêt pour apprendre le français, serait-ce que, pour elle, le statut des deux langues officielles n'est que théorie?

Comment pourra-t-elle comprendre les particularités de Radio-Canada? Comment pourra-t-elle comprendre les besoins des francophones hors Québec? Comment pourra-t-elle respecter la spécificité du Québec si elle n'a aucune notion de l'importance de cette culture?

Comment puis-je me sentir représentée par une personne qui n'a aucune notion de ma langue, reconnue comme langue officielle de surcroît? Si je désire me mettre en communication avec son bureau, devra-t-on aller chercher le concierge pour être entendu en français? Vraiment, qu'est-ce qui nous attend?

Pierrette Lavoie-St-Marie
Brossard, le 7 février 2006

Une pensée pour Coffin

Le 10 février 1956, lorsque je me suis levé pour me rendre à cette dernière journée de classe de la semaine, mon père avait déjà quitté la maison. Il était parti plus tôt que d'habitude pour se rendre en forêt. Il avait sans doute passé une mauvaise nuit. À l'école, le frère Stanislas, moins loquace que d'habitude, nous paraissait contrarié. Il avait vraisemblablement mal dormi lui aussi.

Au retour de l'école en cette froide fin d'après-midi, je suis allé rejoindre mon père dans l'étable, occupé qu'il était à soigner son cheval. Il m'a regardé pendant quelques se-

condes et ses premières paroles, prononcées sur un ton qui en disait long, résonnent encore à mes oreilles: «Pour faire plaisir aux Américains, la justice s'est empressée de sacrifier Wilbert Coffin.» Je l'ai aussi entendu dire que dans notre société, pour servir des intérêts supérieurs, on pouvait encore recourir à la cruauté. Il est rentré à la maison puis s'est enfermé dans un long silence.

Dans ces années-là, le Canadien National avait l'habitude d'accrocher une boucle de ruban sur la porte du wagon qui emportait le corps d'une personne décédée. Je me souviens du passage du train ramenant Wilbert Coffin chez lui. Nous nous étions rassemblés le long de la voie ferrée, à Grande-Rivière, comme pour prier et crier à l'injustice devant le peu de respect pour cet homme qui proclamait encore son innocence aux derniers moments de sa vie.

Nous nous souvenons de Wilbert Coffin, et cela n'est pas sans raison. L'obligation d'établir une preuve hors de tout doute raisonnable a été repoussée dans cette affaire. J'ajoute ma faible voix à celle des gens qui exigent encore aujourd'hui que toute la lumière soit faite sur ce sombre passage de notre histoire. Une déconsidération de la justice plane toujours au-dessus du procès de l'humble topiqueur gaspésien.

Gaston Langlais
Gaspé, le 11 février 2006

Plus de tolérance, s'il vous plaît

La situation des personnes itinérantes qui fréquentent le métro n'est pas bien différente de celle qu'elles vivent dans la rue. L'hiver, on constate cependant une plus grande présence de gens de la rue dans les édifices de la Société de transport de Montréal (STM) et une explosion des contraventions qui leur sont remises.

L'image d'un clochard à demi couché dans un de nos nombreux passages souterrains ne date pas d'hier. Bien sûr, parmi les personnes itinérantes fréquentant le métro, certaines tentent probablement de demeurer au même endroit le plus longtemps possible, surtout en période de froid.

Mais pourquoi sont-elles là? Pour les mêmes raisons qu'on les voit dans les lieux publics, dans les parcs, sur les trottoirs et aux abords des commerces. Occuper l'espace public est censé être un droit, un droit de cité, que ces personnes soient dans la rue plus longtemps que nous ou non, qu'elles le fassent par choix ou sous la contrainte.

Lors de leur séjour dans les installations de la STM, bien des choses peuvent se produire. L'intervention des agents de surveillance est motivée par l'application d'une réglementation et par les plaintes des citoyens. Comme les policiers, ces agents remettent bien trop souvent des contraventions aux personnes marginalisées pour des infractions semblables à celles qui leur sont reprochées dans la rue (flânage, occupation d'un banc public, etc.). Ce sont des infractions désastreuses pour la situation déjà fragile des personnes itinérantes.

Notre rôle de citoyens est central dans cet état de choses. Les plaintes des citoyens, qu'elles soient justifiées ou non, comptent pour beaucoup dans l'intervention des agents de la STM. Posons-nous ces questions: en quoi la présence des personnes itinérantes constitue-t-elle une entrave à notre sentiment de sécurité alors que rien n'indique qu'elles sont plus violentes que d'autres? En quoi cette personne, ou sa simple présence dans le métro, est-elle dérangeante? Ne serait-ce pas plutôt la misère humaine que je dois côtoyer quotidiennement et les préjugés que j'entretiens qui justifieraient à mes yeux une intervention policière allant totalement à l'encontre des droits de ces personnes?

Bref, et plus particulièrement en cette période hivernale, davantage de tolérance serait plus que de mise! Pensez-y lors de votre prochain passage dans le métro.

Bernard St-Jacques
Montréal, le 10 février 2006

IDÉES

Personnes ayant des incapacités

L'intégration est loin d'être accomplie

CHRISTIAN GÉNÉREUX
Montréal

Les questions entourant la désinstitutionnalisation et l'intégration des personnes ayant des incapacités sont récemment revenues dans l'air ambiant. Ainsi, l'émission *Enjeux* du 31 janvier dernier posait la question de savoir si nous allons trop loin dans l'intégration des enfants ayant une déficience intellectuelle à la classe régulière, les employés d'un centre de réadaptation remettent en question les processus de désinstitutionnalisation et les policiers de Québec demandent un véritable débat sur la désinstitutionnalisation. Au-delà du fait divers, des réflexions et une mise en contexte doivent être faites.

Depuis près de 50 ans, les mouvements de déségrégation et d'intégration ont eu cours partout en Occident. Les Noirs du sud des États-Unis furent les premiers à en bénéficier. Tantôt, c'étaient les femmes. Dans ce mouvement viendra l'intégration des personnes ayant des incapacités. Ce processus prendra naissance au milieu de la décennie 1970 au Québec. On a adopté une loi, on a mis en place des services, on a rendu les édifices et le mobilier urbain accessibles. La société a adapté ses services et ses infrastructures, mais sans plus.

Maintenant, nous voudrions aller plus loin. C'est là que le bât blesse. L'État n'a plus les moyens ni la volonté qui ont animé les premières années des mouvements d'intégration sociale. La mise au jour de la Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en est une preuve. En 2003, le gouvernement de Jean Charest promettait une nouvelle loi au goût du jour et avec des dents. On a accouché, 18 mois plus tard, d'une loi timorée.

L'acceptation dans la sphère privée

L'intégration des personnes ayant des incapacités va au-delà de l'action de l'État. Elle se fait par l'acceptation et l'ouverture de la population. Depuis 30 ans, la société québécoise est ouverte aux personnes ayant des incapacités. De nos jours, celles-ci sont présentes dans toutes les sphères de la vie. À l'aube de l'an 2006, il serait très mal vu de réclamer de ne plus construire de bateaux pavés dans les trottoirs de nos villes.

Mais qu'en est-il de notre sphère privée? Nous ne sommes pas prêts. Certains médias nous conditionnent à ne pas l'être. Des faits anodins peuvent devenir des catalyseurs. Par exemple, un animateur affirme que les personnes ayant une déficience intellectuelle devraient être «gazées». On le sanctionne, mais la nouvelle fait grand bruit et est répétée. L'idée s'imprègne dans l'imagerie populaire. Certains seront tentés de se demander si cet animateur n'a pas raison.

Plus tard, des citoyens s'opposent à la venue d'une résidence pour personnes ayant une déficience intellectuelle dans leur quartier. Ces personnes sont trop dangereuses et «beaucoup d'enfants circulent dans le quartier», arguent les voisins.

Événements isolés? Oh non... Ils se rejoignent. L'un est le précurseur de l'autre. La non-ouverture des banlieusards est la conséquence de propos maintes fois répétés par un animateur et ses détracteurs.

C'est dans ce contexte que doivent être considérés les reportages d'*Enjeux*, les dénonciations syndicales et la demande de débats sur la désinstitutionnalisation. Le danger n'est pas de se poser des questions ou de dénoncer. Dans toute société, le débat est bon et doit avoir lieu. Mais il y a danger lorsqu'on laisse se diffuser des idées préfabriquées dans la population.

Trop loin?

En ce sens, l'émission *Enjeux* doit être regardée dans son ensemble. Non seulement on y a abordé l'intégration des enfants ayant une déficience intellectuelle mais, en complément, on a présenté un reportage sur une municipalité dédiée aux personnes ayant une déficience auditive. Sans affirmer qu'on est allé trop loin dans l'intégration des personnes ayant des incapacités, l'équipe d'*Enjeux* le suggère. Peut-être est-ce le début d'un retour en arrière? Faut-il en être découragé?



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

Pris isolément, les reportages d'*Enjeux* ne peuvent pas influencer la tendance. Mais ajoutés aux déclarations syndicales et policières, l'imaginaire collectif se demandera s'il ne vaudrait pas recommencer à traiter à part les personnes ayant des incapacités. Et les autorités répondront en ce sens. L'effet se fera sentir à long terme.

En lieu et place, il vaudrait mieux tendre vers une société plus inclusive, où chacun trouverait une place tout en ayant réponse à ses besoins. L'État doit tout d'abord proposer des politiques inclusives (des mesures pour tous accompagnées de la notion d'accom-

modement). Au moyen de politiques inclusives, on pourra mieux faire entrer les personnes ayant des incapacités dans la sphère privée. On les acceptera mieux. Par exemple, intégrer à la classe régulière un enfant ayant des incapacités habitue ses camarades de classe à la différence.

Avec une volonté de l'État de mettre en œuvre des mesures inclusives, la population vivra «le handicap» au quotidien. À ce moment, les perceptions commenceront à changer et les appels à la ségrégation cesseront. L'intégration deviendra alors l'inclusion!

L'âge du consentement sexuel

Veut-on favoriser le retour à la clandestinité?

JEAN WILKINS

Professeur titulaire de pédiatrie,
faculté de médecine, Université de Montréal,
Section médecine de l'adolescence,
CHU Sainte-Justine

Le projet du ministre de la Justice, Vic Toews, de faire passer l'âge du consentement sexuel de 14 à 16 ans surprend et dérangera sûrement l'espèce de tranquillité d'esprit, bien que relative, dans laquelle œuvraient toutes les personnes qui soignent les adolescents et les adolescentes.

Un peu d'histoire

En 1973, une étude de Sorenson aux États-Unis démontrait pour la première fois aux Américains et, de fait, à tous les Occidentaux que l'âge moyen de la première relation sexuelle chez les adolescents étudiés se situait à 14,5 ans. Ce fut un choc à l'époque. D'autres études ont par la suite confirmé cette donnée, certaines démontrant plus précisément que l'âge moyen de la première relation sexuelle était plus bas chez certains adolescents vivant une situation socioéconomique et culturelle désavantageuse. Depuis ces révélations, la situation n'a guère changé.

Les résultats des diverses études des années 70 ont favorisé la création de multiples services pour adolescents, adaptés à leur réalité, offrant un accueil et des soins spécialisés pour tout ce qui concerne la sexualité adolescente. Nous venions ainsi de sortir la sexualité adolescente de la clandestinité, et les milieux de santé, tout comme les milieux scolaires, ont réagi chacun à leur rythme avec un esprit d'ouverture et d'accueil.

Une sexualité et une puberté «hâtives»

Être sexuellement actif avant l'âge de 14 ou 15 ans demeure toutefois rare et est le plus souvent le propre d'adolescents qui connaissent des difficultés psychosociales significatives. Ce sont souvent des adolescents déjà abandonnés par leurs parents ou par leur milieu scolaire et pris en charge par un système social débordé.

Très souvent, auprès de ces adolescents, la seule façon de créer un premier lien et de maintenir une alliance thérapeutique, entre autres avec les adolescentes, se faisait au moyen d'une consultation pour contraception, une ITS ou encore une grossesse. Si les intentions du ministre se concrétisent, tout ce travail accompli depuis 30 ans, au grand jour et parfois avec peu de moyens, devra désormais se faire dans la clandestinité avec l'appréhension pour l'adolescente qu'elle pourra être l'objet d'une dénonciation à tout moment.

Pourquoi fragiliser encore davantage des individus déjà fragilisés? Il s'agirait de violence additionnelle pour des adolescents dont le cheminement est déjà rempli de violences de toute sorte.

Une autre réalité très souvent ignorée et négligée concerne les adolescentes qui vivent une puberté plus hâtive. Il est reconnu que l'âge moyen du ménarche, i.e. la première menstruation, se situe à 12,5 ans alors que l'âge moyen du coïtarche, i.e. la première relation sexuelle, se situe à 14,5 ans.

Lorsqu'une adolescente connaît une puberté plus hâtive, soit entre 9 ans et 11 ans, il faut savoir reconnaître tout le stress que vit cette jeune fille qui voit son corps se transformer alors que ses pairs, dans la même classe, ont encore un corps d'enfant. Il devient normal pour cette jeune fille de vouloir socialiser avec des adolescentes et des adolescents d'âge chronologique plus avancé.

L'écart normal de deux ans entre le ménarche et le coïtarche prend une dimension tout autre si, pour des raisons strictement biologiques, le ménarche s'est produit à 9, 10 ou 11 ans. Criminaliser un événement biologique normal et reconnu comme étant pénible à traverser ajoutera au stress déjà complexe que vivent silencieusement ces adolescentes.

La complexité des âges à l'adolescence

Il existe plusieurs façons d'établir les âges à l'adolescence: l'âge chronologique, l'âge scolaire, l'âge mental, l'âge gynécologique, l'âge hormonal, l'âge osseux, l'âge statural, l'âge pondéral, etc. Et l'âge légal. Tous ces âges constituent une réalité propre en eux-mêmes et ont un sens particulier. Harmoniser tous ces âges différents constitue un travail complexe et de tout instant pour chaque adolescent.

Lorsqu'une dysharmonie s'installe dans ce processus des âges, des difficultés se produisent et des problèmes surgissent. Modifier l'âge légal du consentement sexuel sans tenir compte des particularités des autres âges à l'adolescence me semble être un exercice contre nature dont les adolescents et les adolescentes n'ont pas besoin.

Le changement de l'âge du consentement sexuel tel que proposé protégera sûrement davantage la très grande majorité des adolescents et des adolescentes non à risque mais causera un préjudice certain à ceux et celles qui connaissent une adolescence difficile. La morbidité qui frappe ces derniers risque d'augmenter et le retour à une sexualité clandestine s'accroîtra sûrement d'un lot de problèmes cliniques que nous avons réussi à mieux cerner, à mieux traiter et même à faire disparaître.

Peut-être que ce changement rassurera certains politiciens et certains parents, mais pour les gens qui soignent les adolescents et les adolescentes, c'est un changement pour le pire, tout comme pour ce sous-groupe d'ados à risque à qui il est plus urgent d'ouvrir nos portes que de les fermer.

Après plus de 30 ans de pratique médicale exclusive auprès des adolescents, je dis que ce changement de l'âge du consentement sexuel n'est pas nécessaire à l'heure actuelle. Il faut surtout donner aux intervenants le temps et les moyens pour continuer leur travail afin d'aider les jeunes à choisir et à vivre une sexualité plus enrichissante, dépourvue de problèmes de toute sorte. Ce n'est pas d'un changement à la loi que nous avons besoin mais de ressources humaines et de moyens financiers appropriés pour agir auprès des adolescents et des adolescentes en difficulté.

Une occasion d'appriivoiser les différences

MONIQUE HENNEBERT

Montréal

L'émission *Enjeux* du 31 janvier 2006 à la télévision de Radio-Canada m'a troublée. La télévision éteinte, une question demeure. La ségrégation volontaire, jusqu'où? [...]

Partant du principe selon lequel chaque parent tente d'offrir, selon sa grille d'analyse, l'avenue la plus portueuse pour son enfant ayant une déficience intellectuelle, il me semble qu'*a posteriori*, chacun considérera qu'il a donné le maximum de chances à son enfant, qu'il ait choisi l'école spéciale, la classe spéciale dans l'école régulière, l'intégration dans une classe régulière et même la construction d'une ville spéciale... Nous avons tous besoin de nous conforter dans nos choix, et l'émission en témoigne.

Que dire de mon étonnement devant la solution principale retenue dans la majorité des témoignages présentés? En présence des difficultés rencontrées par les jeunes ayant fréquenté une classe spéciale dans une école régulière, la voie à suivre est-elle uniquement l'école spéciale? S'agit-il d'un simple problème d'échantillonnage circonstanciel?

Une expérience qui a servi

J'ai vécu temporairement, avec mon fils trisomique, les aléas de la classe spéciale, faute d'intégration accessible au début des années 80. Au lieu d'opter ensuite

pour l'école spéciale, une avenue si facile quand revient la période annuelle du classement, j'ai risqué avec lui une avenue novatrice à l'époque, celle de l'intégration en classe régulière, et ce, en dépit de la désapprobation ou de la peur d'une partie du milieu professionnel et de la timidité d'une partie du milieu associatif de l'époque, hormis l'Office des personnes handicapées.

J'ai reçu le soutien prudent d'un pédagogue de la commission scolaire pour avancer dans ce projet novateur une année à la fois, et mon fils a ainsi pu intégrer, avant qu'il ne soit trop tard, non seulement son école de quartier mais aussi les activités communautaires de proximité (fêtes, activités parascolaires, loisirs, camp de jour d'été, etc.). En bon, ce que la classe spéciale avait induit comme comportements sociaux inadéquats a rapidement disparu.

Le milieu scolaire d'accueil, y compris les parents, avait été sensibilisé dès les premiers jours et les enseignants ont appris à travailler en présence d'une accompagnatrice quelques heures par semaine, cette dernière rendant aussi des services à d'autres enfants moins ciblés. Mon fils est maintenant un adulte qui réalise progressivement son grand rêve et qui compte d'anciens camarades d'école dans plusieurs milieux de travail. [...]

Au cours de l'émission, Jean-François Martin, parent et vice-président de l'Association du Québec pour l'intégration sociale (AQIS), a souligné des avantages secondaires de l'intégration scolaire. Le hasard de la vie m'a ainsi offert un avantage inatten-

tu. Il a mis sur ma route une jeune maman qui m'a abordée dans un colloque et m'a remerciée. Je ne la connaissais pas. Elle venait d'avoir un enfant trisomique. Elle n'a jamais eu peur car sa sœur non handicapée avait été une compagne de classe de mon fils au secondaire...

Un moyen privilégié

L'intégration scolaire n'est pas une religion mais un moyen privilégié d'offrir à nos enfants une intégration communautaire optimale et, à l'ensemble des enfants, une occasion d'appriivoiser les différences, ingrédient indispensable d'une société solidaire et tolérante. Cependant, elle peut aussi occasionner un dangereux *backlash* si elle est insuffisamment soutenue.

Où en sommes-nous? Les enseignants doivent avoir accès aux ressources professionnelles qui leur permettront de connaître la satisfaction liée à l'accomplissement d'un travail d'équipe exigeant mais porteur pour l'avenir d'un Québec non ségrégué! Si la ségrégation volontaire des uns est imposée à tous, la voie rapide vers l'exclusion et ses conséquences sociales ne rappellera-t-elle pas des pages bien sombres de l'histoire des personnes ayant une déficience intellectuelle?

Derrière les discours, le politique n'est pas loin... Espérons que le ton de l'émission *Enjeux* n'alourdira pas le fardeau des personnes qui souhaitent parcourir aux côtés de leurs enfants les chemins les moins fréquentés.

L'ÉQUIPE DU DEVOIR

LA RÉDACTION Journalistes à l'information générale et métropolitaine : Gerald Dallaire (adjoint au directeur de l'information), Jeanne Corriveau (affaires municipales), Fabien Deglise, Marie-Andrée Chouinard (éducation); José Boileau (éditorialiste, responsable de la page Idées), Brian Mylen (justice et faits de société), Clairandree Cauchy (Général), Jean Dion, Louis-Gilles Francoeur (environnement); Benoît Munger (responsable du site Internet), Laurence Clavel, Jean-Guillaume Dumont (co-mit Internet) Isabelle Paré (santé), Louise-Madeleine Rioux Sorey (Culture), Pauline Gravel (sciences); Martin Duches, Michèle Malenfant et Christine Dumazet (relucteurs); Renée-Léa Guilmet et Serge Paquin (relucteurs surnuméraires); Jacques Grenier et Jacques Nadeau (photographes); à l'information culturelle: Michel Bélar (chambre et cabinet Culture), Julie Carpentier (pupitre), Paul Bennett (spécialiste cahiers spéciaux et culturels du week-end), Stéphane Baillargeon (reporter), Paul Cauchon (média), Caroline Montpé (littérature), Odile Tremblay (cinéma), Frédérique Doyon (journalisme); à l'information économique: Gérard Berubé (adjoint au directeur de l'information), Dominique Remy (pupitre), Philippe Papineau (surnuméraire), Eric Desrosiers, Claude Turcotte, Christian Desjardins (surnuméraire); à l'information internationale: Jean-Pierre Legault (spécialiste international et page éditoriale), Claude Lévesque, Guy Taillefer (adjoint au directeur de l'information), Serge Truffaut (éditorialiste); à l'information politique: Hélène Buzatti, Manon Corvellec et Alex Castonguay (correspondants parlementaires à Ottawa), Antoine Robitaille et Robert Dumas (correspondants parlementaires à Québec), Kathleen Lévesque; Marilyne Hamelin (secrétaire à la rédaction); Marie-Pier Frappier, Alexandre Shields (commiss); La documentation: Gilles Paré (directeur), Manon Desorme, Rachel Rochefort (Ottawa); LA PUBLICITÉ ET LE MARKETING: Jean de Billy, Jean-François Bosse, Marlène Côté, Dave Cameron, Yan Hamel, Christiane Legault, Amélie Maltais, Jacques A. Nadeau, Claire Paquet, Martine Riopelle, Micheline Roelandt, Nadia Sebti, Melissa Sinaré (publicitaires), Laurence Theriault (directrice ad); Manon Blanchette, Sylvie Laporte, Martine Berubé (secrétaires); LA PRODUCTION: Christian Goulet (directeur de production), Michel Bernatchez, Johanne Brunet, Danielle Cantara, Richard Des Cormiers, Donald Filion, Yarnick Morin, Nathalie Zématis, Olivier Zaida; INFORMATIQUE: Yanick Martel (responsable); PROMOTION, DISTRIBUTION ET TIRAGE: Alexandre Gaudreau (coordonnateur de la promotion et de la sollicitation), Caroline Simard (responsable service à la clientèle, par intérim), Monique L'Heureux, Rachelle Leclerc; L'ADMINISTRATION: François Bisson (contrôleur), Nicole Carmel (responsable des services comptables), Céline Furov, Ghislaine Lafleur, Claudette Béliveau (adjointe administratrice), Claudine Chevrier, Monique Proteau, Danielle Ross.

ACTUALITÉS

SOBEYS

SUITE DE LA PAGE 1

grand public à un magasin d'alimentation représentatif en Amérique du Nord, peut-on lire. Toutefois, il présentera des caractéristiques particulières de souplesse organisationnelle, de moyens de cueillette de données directement en magasin et d'accessibilité des professeurs, étudiants et groupes de recherche qui en feront une plate-forme dédiée à la formation.

D'une superficie d'environ 5000 m², ce temple de la consommation alimentaire devrait, d'après le scénario actuel, être érigé aux frais de Sobeys «à l'ouest de l'autoroute du Vallon», sur les terrains de l'Université Laval dans le secteur Saint-Denis-du-Vallon.

Conçu pour «étudier le comportement du consommateur in situ», ce supermarché est présenté par l'administration universitaire comme «un lieu exceptionnel de stages, de formation pratique, d'études de cas et de projets particuliers pour plusieurs étudiants», poursuit la note. Les programmes d'agroéconomie, de consommation, de nutrition mais aussi de sciences et technologies des aliments pourraient tirer profit de ces installations, le tout à travers une «programmation pédagogique planifiée par un comité composé de membres de l'Université Laval auxquels se joindront des représentants de Sobeys Québec». L'auteur du document évoque d'ailleurs, à titre d'exemple, des étudiants en nutrition donnant dans ce supermarché-école «des consultations pour l'alimentation des enfants, des personnes âgées ou des personnes ayant des problématiques [sic] particulières (allergies alimentaires, diabète, etc.)».

Selon nos informations, ce projet de partenariat, malgré son ampleur, n'a étrangement pas fait l'objet de débats au sein des assemblées de professeurs des départements relevant de la FSAA, ont indiqué plusieurs sources du milieu professoral. Par ailleurs, l'homme derrière ce concept novateur en matière de recherche appliquée, Jean-Claude Dufour, professeur au département d'économie agroalimentaire et de sciences de la consommation, s'est catégoriquement refusé à tout commentaire lorsque joint par téléphone hier.

Plus bavard, Paul Paquin, vice-recteur à la recherche à la faculté des sciences de l'agriculture et de l'alimentation, estime pour sa part que la discrétion qui a jusqu'à maintenant entouré l'implantation de ce magasin-école ne relève aucunement de la cachotterie. «C'est encore à l'étape du projet et c'est pour cela que nous n'en avons pas beaucoup parlé», a-t-il expliqué en entrevue tout en saluant la création, avec Sobeys, de cette «plate-forme unique» pour l'analyse en temps réel des comportements de consommation.

Cet engouement est facile à comprendre. C'est que ce partenariat, en plus de faire naître un premier magasin-école sur un campus universitaire au Canada, risque aussi de générer des milliers de dollars en fonds de recherche, à en croire le document interne porté à la connaissance du *Devoir*. En effet, selon les termes de l'entente actuelle, Sobeys, en plus de créer une chaire d'étude, s'engage à accroître son don initial de deux millions de dollars «d'entrées de fonds [calculées] à partir d'un pourcentage des profits du magasin-école après impact fiscal», peut-on lire.

Ce mariage entre l'université et une entreprise privée dans le cadre de recherches n'étonne pas outre mesure Rachel Lépine, présidente du Syndicat des professionnels de recherche de l'Université Laval. «A une époque où le secteur public sous-finance la recherche, il est normal que l'université frappe à d'autres portes», a-t-elle dit.

Mais l'indépendance des scientifiques s'en trouve-t-elle malmenée? Pas plus qu'avec le financement public, a poursuivi Mme Lépine. «Les chercheurs ont l'habitude d'arrimer leurs demandes de subvention en fonction des priorités des programmes, a-t-elle déclaré. Dans ce cas, les priorités vont être dictées par Sobeys, et ce, dans le cadre des règles d'éthique et de déontologie de l'université.»

À l'heure actuelle, deux tiers des recherches réalisées dans le cadre de la FSAA sont financées en partenariat avec des entreprises privées, a indiqué Paul Paquin. «Et les résultats de ces recherches, tout le monde peut en profiter».

Pour Martin Poulin, président de Sobeys Québec, la chose ne fait aucun doute. «Même si nous finançons la chaire de recherche, a-t-il expliqué, les recherches et analyses qui vont s'y faire vont servir à tous. Ce magasin-école et ce centre de recherche devraient d'ailleurs devenir un pôle d'attraction pour l'ensemble des membres de l'industrie.» M. Poulin reconnaît par ailleurs que les recherches privées effectuées pour le compte de Sobeys resteront uniquement dans les mains de l'entreprise, comme cela se fait actuellement dans le monde universitaire.

N'empêche, l'Association des étudiants de Laval inscrits aux études supérieures (AELIES) voit ce centre d'un très mauvais œil. Sa présidente dénonce d'ailleurs le fait que les étudiants, principale clientèle de cette épicerie, n'ont pas été suffisamment consultés pour la réalisation de ce projet. Le regroupement, tout en encourageant la recherche, déplore que celle-ci se fasse de plus en plus «au profit de l'entreprise privée».

Le Devoir

HARPER

SUITE DE LA PAGE 1

Il aura ainsi fallu attendre le retour de M. Charest à Québec, en fin de journée, pour obtenir quelques informations sur cette importante rencontre. Une source proche du premier ministre canadien a par contre confirmé que les deux hommes avaient convenu de se rencontrer de nouveau avant le 3 avril prochain, mais cette fois à Québec.

Le premier ministre québécois a indiqué que cette première rencontre avait permis d'échanger sur les priorités du gouvernement du Québec: le déséquilibre fiscal, le financement des services de garde, le protocole de Kyoto, le financement fédéral de l'éducation postsecondaire et les relations internationales. Il est encore trop tôt pour parler d'échéancier, mais les équipes de travail respectives des deux gouvernements ont reçu le mandat d'amorcer des discussions, a mentionné M. Charest.

Au sujet du contentieux visant l'entente de financement des services de garde convenue avec le gouvernement libéral mais remise en question par M. Harper, Jean Charest a dit que les deux premiers ministres avaient eu «une très bonne discussion». Il a paru modérément optimiste. «De part et d'autre, nous croyons qu'une solution est possible», a-t-il dit.

Sur la question de la place du Québec sur la scène internationale, les deux hommes se rejoignent. «Dans le cas des relations internationales et de l'UNESCO, on est sur la même longueur d'onde», a dit M. Charest, soulignant qu'«il y a malheureusement encore de l'incompréhension, à l'extérieur du Québec surtout, mais des fois ici». Dans ses champs de compétence, «le Québec doit absolument participer à la mise en œuvre de traités, sinon ça ne marche pas», a-t-

il ajouté. «Et ce que j'ai trouvé d'encourageant, c'est que, du côté de M. Harper, c'est quelque chose qui comprend très bien.»

Au chapitre du déséquilibre fiscal, Jean Charest se montre épaté dans un premier temps. Le dossier prioritaire, c'est le rehaussement du financement fédéral de l'éducation postsecondaire, ce qui fera l'objet d'un sommet organisé le 24 février à Ottawa par le Conseil de la fédération. «Sur l'écran-radar, c'est celui-là qui est devant nous», a dit M. Charest. Le déséquilibre fiscal étant une question complexe, «on veut à chaque étape marquer un progrès», comme cela avait été le cas avec l'entente sur le financement de la santé de septembre 2004, a fait valoir M. Charest. Il existe tout de même entre les deux gouvernements «une volonté commune d'avoir une approche globale aussi», a-t-il avancé.

Eu égard à Kyoto, M. Charest a soutenu que le nouveau gouvernement conservateur appuie le protocole et que «le vrai défi, c'est la mise en œuvre». Québec attend de voir ce que proposera le gouvernement Harper. «La balle est dans son camp», a dit le premier ministre québécois.

Jean Charest est arrivé vers midi hier à la résidence officielle du premier ministre canadien. Après une courte poignée de main destinée aux caméras de télévision, les deux hommes ont tourné les talons et se sont engouffrés à l'intérieur du 24 Sussex, sans même prononcer un mot. Traqué par les médias en fin de journée, Stephen Harper s'est contenté de deux petits mots pour décrire sa rencontre avec Jean Charest: «Vraiment bien.»

Aucun autre commentaire n'a été formulé malgré l'importance de la rencontre, qui a été présentée comme une réunion privée entre les deux dirigeants. Cette excuse pour ne pas témoigner des

discussions a été rejetée du revers de la main par le chef du Bloc québécois, Gilles Duceppe. «Ce n'est pas une simple rencontre qui ne veut rien dire, a-t-il soutenu en point de presse hier à Ottawa. Ce sont deux citoyens qui occupent des postes publics majeurs. Quand on a pris des engagements aussi importants envers le Québec, comme M. Harper l'a fait, et qu'il rencontre le premier ministre du Québec pour la première fois, il me semble qu'il devrait expliquer sa démarche et l'état des dossiers. C'est un manque de transparence plutôt désolant et ça me déçoit. Il doit rendre des comptes à la population.»

Dans un point de presse à Montréal, André Boisclair, sans attendre d'entendre ce que M. Charest avait à dire de la rencontre, a jugé que le mutisme de M. Harper témoignait de «l'échec» de M. Charest. Selon le chef péquiste, M. Harper ne veut pas rendre de comptes sur ses engagements envers les Québécois. C'est «une immense mise en scène pour abriter un malaise qui est en train de se créer entre le gouvernement du Québec et celui de M. Harper», a soutenu M. Boisclair.

Par ailleurs, la présidente de la Tribune de la presse à Ottawa, Emmanuelle Latraverse, a dénoncé le manque de transparence du gouvernement Harper. Dans une lettre de plainte officielle au nom de tous les médias de la Tribune, Mme Latraverse juge «inacceptable» la culture du secret qui entoure les premiers jours de Stephen Harper à la tête du pays. En guise de réponse, l'entourage du premier ministre a soutenu que M. Harper sera disponible «quand il va avoir quelque chose à annoncer».

Le Devoir
Avec la Presse canadienne

MÉNAGE

SUITE DE LA PAGE 1

et sociétés publiques, et pour certains ministres la vente de Télé-Québec était carrément envisagée.

Hier, le ministre Beauchamp a voulu affirmer «haut et fort» son «profond attachement à Télé-Québec», mais la chaîne doit subir une sérieuse cure de rajeunissement, particulièrement à Montréal. «Télé-Québec dispose de structures trop lourdes à l'interne pour répondre à ses besoins à Montréal», affirme-t-elle, ajoutant «qu'il n'est pas dans le mandat de Télé-Québec de gérer une maison de service pour la production privée».

Mme Beauchamp fait allusion aux activités des studios de Télé-Québec, qui sont régulièrement loués aux producteurs privés des émissions diffusées sur plusieurs autres chaînes.

Si Télé-Québec doit cesser de gérer elle-même ces studios, elle n'a pas à déménager de son immeuble actuel de la rue Fullum à Montréal, dont elle est locataire jusqu'en 2019. La chaîne devra plutôt se redéployer dans un espace plus petit.

«Progressivement, les sommes dévolues à la programmation allaient en décroissant, et les montants aux infrastructures augmentaient», fait remarquer la présidente de Télé-Québec, Michèle Fortin.

L'allègement de la structure passe par le départ de 100 à 130 employés sur les 330 actuels, ce qui ne sera pas une mince affaire. Les employés visés se trouvent autant parmi les techniciens que parmi les cadres. Télé-Québec conservera donc près de 200 employés et, si sa production montréalaise est confiée au secteur privé, elle maintiendra ses neuf bureaux régionaux, avec les permanents qui y travaillent. Télé-Québec veut redonner une place aux régions et veut faire en sorte que celles-ci soient plus présentes à l'antenne. Actuellement, Télé-Québec produit environ 16 % de toutes ses émissions à l'interne.

Pour négocier les primes de départ des employés et les préretraites éventuelles, le gouvernement accorde un prêt sans intérêt de 10 millions à Télé-Québec. La ministre lui accorde également un montant de 8,8 millions pour réduire le poids financier de son inventaire accumulé d'émissions.

La présidente de Télé-Québec espère que le redressement sera complet d'ici deux à trois ans et, «pour le climat de la maison», dit-elle, les départs des employés devraient être négociés «avant les vacances d'été».

En disposant de plus d'argent pour la programmation, la présidente de Télé-Québec souhaite diffuser des émissions originales plus longtemps plutôt que de terminer la saison en mars; elle souhaite aussi lancer de nouveaux projets, par exemple un magazine scientifique et de nouvelles émissions jeunesse.

La négociation avec les employés ne sera visiblement pas facile. Pour la présidente du Syndicat général des employés de Télé-Québec, Annick Charette, «nous sommes en train de dénaturer la télévision publique. Il s'agit d'une perte d'expertise inestimable».

Le Devoir

KYOTO

SUITE DE LA PAGE 1

au *Devoir* le vice-président à la recherche et au développement de cette institution, Léon Bitton.

«Tout ce qui manque présentement, a-t-il ajouté, c'est le signal du gouvernement canadien. Certes, ce dernier va certainement revoir l'ensemble du dossier des changements climatiques. Mais je serais surpris que tout l'effort de consultation consenti depuis des années dans ce domaine ne débouche sur rien.» Plusieurs grandes entreprises d'ici, comme Alcan et plusieurs autres, poussent ouvertement pour la création d'un marché canadien réglementé de crédits d'émissions, à l'instar de certaines provinces comme le Manitoba et, il y a quelques années, le Québec.

Ce signal, a expliqué le vice-président de la Bourse de Montréal, peut venir théoriquement, comme c'est le cas aux États-Unis, de n'importe quel ordre de gouvernement, qu'il s'agisse du gouvernement fédéral ou d'une province qui déciderait de passer à l'action, comme neuf États américains ont décidé de le faire sans attendre la mise en place de normes nationales par Washington, ou comme le Québec l'a fait en 1988 dans le dossier des pluies acides en adoptant le premier règlement à cette fin en Amérique du Nord.

À la limite, a reconnu M. Bitton, le Québec, qui a passé plusieurs alliances avec les États de la Nouvelle-Angleterre, y compris en matière de réduction des GES, pourrait se joindre à ce groupe de sept États qui, par une entente conclue en décembre dernier, a décidé de plafonner les émissions des centrales thermiques du Nord-Ouest américain au cours de 2006. Cette entente fera en sorte que le Chicago Climate Exchange, qui a négocié jusqu'ici des crédits émis ou achetés sur une base volontaire, pourrait bien gagner un second souffle si un marché réglementé des GES voit le jour dans l'est des États-Unis et même sur la côte Ouest, où la Californie et le Nouveau-Mexique ont décidé d'entrer dans la danse.

«La Bourse de Montréal, a insisté son vice-président, est neutre dans ce domaine. Elle ne pousse pas pour une solution précise mais elle offre aux gouvernements et aux entreprises un moyen de gérer un marché de crédits d'émissions de façon transparente et dans le cadre réglementé qui est le nôtre. Ce n'est pas nous qui définissons les règles du jeu mais les acteurs du club qui forment un marché défini, réglementé ou volontaire.»

Ainsi, si le «club» des États de la Nouvelle-Angleterre accueillait le Québec dans son giron, les règles seraient définies par ces acteurs qui, à terme, auront une grande influence dans leur pays respectif en ouvrant le jeu à leurs conditions. De la même façon, le «club de Kyoto» élabore progressivement les règles qui modèleront un éventuel marché international, probablement sur le premier modèle vraiment fonctionnel, celui de l'Europe. Celle-ci a en effet plafonné ses émissions et lancé en 2005 le premier marché réglementé de crédits d'émissions de GES. La filiale européenne du CCX gère déjà environ 70 % des transactions du marché européen.

«Tout le monde reconnaît au Canada que le recours au marché est un des moyens les plus efficaces de gérer

certains problèmes d'environnement à l'échelle macroéconomique tout en donnant le plus de souplesse possible aux entreprises à l'échelle micro, a expliqué Léon Bitton. Ce qui est remis en question présentement, ce n'est pas la valeur de ce moyen, qu'on fait consensus, mais le fait que certains doutent qu'on puisse atteindre les objectifs de Kyoto au Canada et durant la période 2008-12.» M. Bitton se dit néanmoins confiant de l'issue de la «réflexion» en cours du côté fédéral.

Le plan du gouvernement Martin exigeait des grands émetteurs (raffineries, centrales thermiques et fonderies) qu'ils réduisent de 36 millions de tonnes (Mt) ou mégatonnes) leurs émissions de GES sur les 270 Mt que le Canada doit effacer de son bilan d'ici 2012. Ottawa leur demandait d'ajouter volontairement 9 Mt à ce fardeau fort léger, qui correspond à 17 % des émissions canadiennes alors que leur contribution au bilan global s'élève à 50 %.

Les marchés de crédits d'émissions de GES, américains ou européens, s'inspirent du modèle mis au point par les États-Unis dans le dossier des pluies acides. L'État impose un plafond d'émissions aux entreprises, qui reçoivent un permis pour leurs émissions actuelles. Mais le gouvernement annonce que ces permis vont perdre, par hypothèse, 25 % de leur valeur en cinq ans. Les entreprises doivent alors revoir leur procédé de production pour réduire leurs émissions de 25 % sous peine de très fortes amendes, ou alors elles achètent sur un marché boursier les «crédits» obtenus par d'autres entreprises qui ont dépassé l'objectif de 25 %. À une échelle «macro», l'État contrôle ainsi rigoureusement la réduction des émissions mais, sur le terrain, les entreprises ont devant elles plusieurs choix, et c'est le marché qui règle le jeu, créant ainsi par le prix de puissants incitatifs pour réduire les émissions.

Le marché américain fonctionne sur une base volontaire différente. Pour diverses raisons mais surtout pour leur image sociale, des entreprises veulent réduire leurs émissions de GES. Elles y arrivent en modifiant leurs moyens de production ou en achetant des crédits, ce qui équivaut à financer des activités de réduction de GES chez d'autres acteurs sociaux ou économiques. C'est ce marché volontaire qui a commencé à structurer aux États-Unis le CCX, et ce, avec un tel succès que son président, Richard Sandor, qui est aussi un des concepteurs de l'éventuel marché du club de Kyoto, a reçu du magazine *Time* le titre de «héros de la planète».

Mais les trois partenaires boursiers, européens, américains et montréalais, ne veulent pas s'en tenir à desservir le marché des crédits d'émissions de GES. Ils jonglent présentement avec la manière de répondre à un éventuel marché de l'eau si les gouvernements décidaient de réduire la consommation totale des villes et des grandes entreprises en émettant des permis, dont le nombre irait décroissant et qui pourraient se transiger sur un marché boursier. Rien n'empêcherait aussi des gouvernements de mettre en place par voie réglementaire des marchés qui régieraient les émissions de mercure, les produits précurseurs de smog ou n'importe quel autre toxique dont on déciderait de programmer la réduction globale.

Le Devoir

HAÏTI

SUITE DE LA PAGE 1

de manifestations pro-Préval, sera composée de représentants du gouvernement, du CEP et du parti Lespwa (L'Espoir) de M. Préval.

Le bureau du président par intérim Boniface Alexandre a indiqué que l'enquête pourrait prendre trois jours. La communauté internationale essaie de trouver un moyen qui permette de proclamer René Préval vainqueur de l'élection présidentielle en Haïti sans qu'un second tour soit nécessaire, «afin d'éviter une détérioration» de la situation, a annoncé hier un haut responsable brésilien.

Marco Aurelio Garcia, adjoint spécial chargé de la politique étrangère du président Luiz Inacio Lula da Silva, a indiqué que des contacts diplomatiques avaient été pris avec Port-au-Prince pour chercher «un moyen qui soit évidemment dans le respect de la légalité mais permette, d'une certaine façon, la procla-

mation de Préval comme président».

Ce moyen pourrait consister à changer le dispositif comptant les votes blancs ou nuls, ce qui permettrait à Préval d'obtenir les 50 % de votes nécessaires à sa victoire, a expliqué Garcia à la presse.

La France a en revanche souhaité hier, par la voix du porte-parole de son ministère des Affaires étrangères, Jean-Baptiste Mattéi, que le processus électoral en Haïti soit d'une «transparence indiscutable» et a appelé à attendre les chiffres définitifs.

Port-au-Prince a vécu hier sa cinquième journée consécutive de manifestations en faveur du candidat René Préval, qui refuse un deuxième tour à l'élection présidentielle, estimant avoir gagné dès le premier. Des barrages étaient visibles dans les rues. Mais les marches des partisans de René Préval étaient jusqu'à présent pacifiques. Mardi soir, plusieurs milliers de manifestants étaient de nouveau descendus dans les rues pour réclamer la proclamation de la victoire de leur candidat. Sortant par centaines des ruelles de Péton-Ville, dans les hauteurs de Port-au-Prince, ils ont défilé jusqu'au quartier général de l'ONU. Beaucoup d'enfants et de jeunes pieds nus étaient

présents aux cris de «Préval président».

Ils voulaient des explications de l'ONU, responsable du transport des urnes, après la découverte de bulletins dans une décharge. Hier, un journaliste de l'AFP a bien constaté la présence de ces bulletins, certains marqués, d'autres vierges. Un enfant cochant des croix en face du nom de René Préval.

Selon un porte-parole de l'ONU, les bulletins pourraient provenir d'un des neuf bureaux de vote qui avaient été dévalisés le jour du scrutin. David Wilmhurst a ajouté que les bulletins pourraient avoir été placés dans la décharge dans le but de faire croire que des fraudes ont été commises.

L'élection du 7 février, malgré des imperfections, a été «libre», ont estimé plus de 200 observateurs internationaux. Selon des diplomates, quelques urnes ont été détruites ou perdues lors du scrutin, «mais comme cela arrive dans n'importe quel pays».

René Préval avait lancé mardi un appel à ses troupes pour qu'elles continuent à manifester, mais «dans l'ordre». «Je dis au peuple haïtien et au monde que [nous sommes] sûrs d'avoir gagné au premier tour et nous allons le démontrer aux autorités électo-

rales», a déclaré René Préval, 63 ans. «Nous avons la conviction que des fraudes massives ou des erreurs grossières entachent le processus électoral», a souligné cet ex-proche de Jean-Bertrand Aristide, déchu du pouvoir en 2004.

A New York, le Conseil de sécurité de l'ONU a demandé hier à «toutes les parties de respecter les résultats» encore partiels du scrutin, «à s'abstenir de toute violence» et «à travailler à la réconciliation nationale». L'ONU compte en Haïti 9500 Casques bleus et policiers internationaux, chargés d'aider 5000 policiers haïtiens à maintenir l'ordre. Le Conseil de sécurité a également appelé les autorités haïtiennes à «mener une enquête approfondie» sur les allégations de fraudes lors de l'élection présidentielle.

Dans un communiqué lu par le président en exercice du Conseil, l'ambassadeur américain John Bolton, les 15 membres du Conseil appellent «tous les Haïtiens qui s'inquiètent de possibles irrégularités post-électorales à les contester de manière pacifique et légale auprès des autorités électorales haïtiennes».

D'après l'Agence France-Presse et le site Internet de la BBC

LE DEVOIR

www.ledevoir.com

Les bureaux du Devoir sont situés au 2050, rue De Bleury, 9^e étage, Montréal (Québec), H3A 3M9 ☎ Place-des-Arts Ils sont ouverts du lundi au vendredi de 8h30 à 17h. Renseignements et administration : 514-985-3333

Comment nous joindre ?

La rédaction

Au téléphone 514-985-3333
Par télécopieur 514-985-3360
Par courrier redaction@ledevoir.com

La publicité

Au téléphone 514-985-3399
Par télécopieur 514-985-3390
Extérieur de Montréal (sans frais) 1 800 363-0305

Les avis publics et appels d'offres

Au téléphone 514-985-3344
Par télécopieur 514-985-3340
Par courrier avisdev@ledevoir.com

Les petites annonces et la publicité par regroupement

Au téléphone 514-985-3322
Par télécopieur 514-985-3340

Les abonnements

Au téléphone 514-985-3355
Du lundi au vendredi de 7h30 à 16h30
Par télécopieur 514-985-5967
Par courriel abonnements@ledevoir.com
Extérieur de Montréal (sans frais) 1-800-463-7559

L'agenda culturel

Au téléphone 514-985-3346
Par télécopieur 514-985-3390